



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

RAPPORT D'ANALYSE

Analyse comparative des mesures de soutien à l'agriculture biologique du Québec avec celles d'autres juridictions

Le 8 mars 2021

A large, solid green graphic element consisting of a semi-circle on the left that transitions into a horizontal bar extending to the right.

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

© UPA - mars 2021
ISBN 978-2-89556-214-6 (PDF)
Dépôt légal, 1er trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

Table des matières

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES	8
AVANT-PROPOS	9
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	10
INTRODUCTION	12
1. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE	14
2. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN SECTEUR EN PLEINE ÉVOLUTION	15
2.1. Dans le monde	15
2.1.1. <i>La production biologique.....</i>	<i>15</i>
2.1.2. <i>Le marché des aliments biologiques.....</i>	<i>16</i>
2.1.3. <i>Une prise en compte accrue de l'agriculture biologique dans le monde.....</i>	<i>17</i>
2.2. Au Canada	19
2.2.1. <i>La production biologique.....</i>	<i>19</i>
2.2.2. <i>Le marché des aliments biologiques.....</i>	<i>20</i>
2.3. Au Québec.....	22
2.3.1. <i>La production biologique.....</i>	<i>22</i>
2.3.2. <i>Le marché des aliments biologiques.....</i>	<i>22</i>
2.3.3. <i>Le contrôle et la promotion des produits biologiques</i>	<i>23</i>
3. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE QUÉBÉCOIS 2014-2018	24
3.1. Présentation de la Stratégie de développement du secteur biologique québécois 2014-2018	24
3.2. L'atteinte des objectifs de la Stratégie de développement du secteur biologique québécois 2014-2018	24
4. LES MESURES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU CANADA	26
4.1. Le soutien à l'agriculture biologique dans les provinces hors Québec	26
4.2. État des lieux des mesures de soutien actuellement proposées au Québec	27
5. LES MESURES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À L'ÉTRANGER.....	31
5.1. Les mesures de soutien aux États-Unis	31
5.1.1. <i>Mesures fédérales</i>	<i>31</i>
5.1.2. <i>Mesures au Minnesota.....</i>	<i>33</i>
5.1.3. <i>En Californie</i>	<i>35</i>
5.2. Les mesures de soutien en Europe	36
5.2.1. <i>Pour l'ensemble de la communauté européenne</i>	<i>36</i>
5.2.2. <i>En France.....</i>	<i>37</i>
5.2.3. <i>En Allemagne.....</i>	<i>40</i>
5.2.4. <i>Au Danemark.....</i>	<i>43</i>
5.3. En Suisse.....	45
5.4. Synthèse de l'évolution du soutien accordé à l'agriculture biologique	48
6. ANALYSE COMPARATIVE DU SOUTIEN D'UNE EXPLOITATION TYPE SELON SON LIEU D'OPÉRATION.....	50

6.1. Modèle d'une ferme laitière	50
6.2. Modèle d'une ferme maraîchère intensive.....	54
6.3. Modèle d'une ferme en grandes cultures.....	57
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	60
ANNEXES	62
Annexe 1 : Hypothèses pour établir une ferme-type en production laitière biologique	62
Annexe 2 : Hypothèses dans le cas d'une ferme maraîchère	63
Annexe 3 : Hypothèses dans le cas d'une ferme en grandes cultures	64
Annexe 4 : Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme laitière ...	65
Annexe 5 : Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme laitière	68
Annexe 6 : Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme laitière	71
Annexe 7 : Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme maraîchère	74
Annexe 8 : Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme maraîchère .	77
Annexe 9 : Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme maraîchère	80
Annexe 10 : Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme en grandes cultures.....	83
Annexe 11 : Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme en grandes cultures.....	86
Annexe 12 : Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme en grandes cultures.....	89



Liste des figures

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES SURFACES ET DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES DANS LE MONDE ENTRE 2000 ET 2015	16
FIGURE 2 : RÉPARTITION DES SURFACES BIOLOGIQUES CERTIFIÉES ET EN CONVERSION DANS LE MONDE EN 2015.....	16
FIGURE 3 : ÉVOLUTION DU MARCHÉ ALIMENTAIRE BIOLOGIQUE DANS LE MONDE POUR LA PÉRIODE 1999-2015.....	17
FIGURE 4 : SYNTHÈSE DES TYPES DE PRODUCTIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU CANADA	20
FIGURE 5 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES BIOLOGIQUE AU CANADA PÉRIODE 2015-2017	20
FIGURE 6 : ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE CONSOMMATEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES PAR PROVINCE 2016-2017	21
FIGURE 7 : RÉPARTITION DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE AU QUÉBEC PAR TYPE DE PRODUCTION (NOMBRE D'ENTREPRISES).....	22
FIGURE 8 : ÉVOLUTION DES AIDES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUX ÉTATS-UNIS ENTRE 2008 ET 2018	33
FIGURE 9 : LES LOGOS ORGANIC CUISINE UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA RESTAURATION DANOISE	43
FIGURE 10 : LES DIFFÉRENTS LABELS DE BIO SUISSE.....	46
FIGURE 11 : COMPOSITION DES PAIEMENTS DIRECTS EN SUISSE.....	48



Liste des tableaux

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES TYPES DE SOUTIEN OFFERTS À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE PAR PAYS ACTIF DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE.....	18
TABLEAU 2 : SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DÉFINIS DANS LA STRATÉGIE COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE 2014-2018.....	25
TABLEAU 3 : LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE PROPOSÉS AU QUÉBEC EN 2019.....	28
TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DES MESURES DU FARM BILL AMÉRICAIN EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	31
TABLEAU 5 : LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ACTUELLEMENT PROPOSÉS AU MINNESOTA	34
TABLEAU 6 : LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ACTUELLEMENT PROPOSÉS EN CALIFORNIE	35
TABLEAU 7 : COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DES PLANS DE SOUTIEN À LA BIO EN FRANCE.....	39
TABLEAU 8 : MESURES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ACTUELLEMENT OFFERTES EN FRANCE (TAUX EUR/CAD : 1,47)	40
TABLEAU 9 : MESURES MINIMALES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ACTUELLEMENT OFFERTES EN ALLEMAGNE	42
TABLEAU 10 : COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DES PLANS DE SOUTIEN À LA BIO EN ALLEMAGNE	42
TABLEAU 11 : SOUTIEN À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ACTUELLEMENT OFFERT AU DANEMARK	44
TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DES PLANS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU DANEMARK	44
TABLEAU 13 : SOUTIEN À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE OFFERT EN SUISSE EN 2019	47
TABLEAU 14 : COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DES PLANS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN SUISSE.....	47
TABLEAU 15 : SURFACES ET MOYENS CONSACRÉS À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, 2009-2019	49
TABLEAU 16 : SIMULATION DES AIDES À LA CONVERSION POUR UNE FERME LAITIÈRE.....	52
TABLEAU 17 : SIMULATION DES AIDES À LA CRÉATION POUR UNE FERME LAITIÈRE	52
TABLEAU 18 : SIMULATION DES AIDES AU MAINTIEN POUR UNE FERME LAITIÈRE	53
TABLEAU 19 : SIMULATION DES AIDES À LA CONVERSION POUR UNE FERME MARAÎCHÈRE ...	55
TABLEAU 20 : SIMULATION DES AIDES À LA CRÉATION POUR UNE FERME MARAÎCHÈRE	55
TABLEAU 21 : SIMULATION DES AIDES AU MAINTIEN POUR UNE FERME MARAÎCHÈRE	56



TABLEAU 22 : SIMULATION DES AIDES À LA CONVERSION POUR UNE FERME EN GRANDES CULTURES.....	58
TABLEAU 23 : SIMULATION DES AIDES À LA CRÉATION POUR UNE FERME EN GRANDES CULTURES.....	58
TABLEAU 24 : SIMULATION DES AIDES AU MAINTIEN POUR UNE FERME EN GRANDES CULTURES	59

Note : pour tous les montants convertis à suivre dans cette étude, la conversion a été réalisée au taux de change annuel moyen en vigueur à la période considérée avec l'aide du convertisseur en ligne de la Banque du Canada : www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises.



L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 097 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 27 951 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 55 900 personnes. Chaque année, ils investissent 645 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2019, le secteur agricole québécois a généré 9,1 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 30 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,5 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

Avant-propos et mise en garde

Cette étude a été réalisée par Mme Clémentine Gombart, finissante au baccalauréat en agroéconomie, dans le cadre d'un stage réalisé au sein de la Direction recherches et politiques agricoles (DREPA) de l'UPA, à l'été 2019, sous la supervision du coordonnateur au développement de l'agriculture biologique, M. Jérôme-Antoine Brunelle, et de Mme Marie-Ève Gaboury-Bonhomme, professeure en analyse des politiques publiques à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Certaines informations ont, par la suite, été mises à jour en 2020.

Par la publication de ce rapport d'analyse, l'UPA souhaite contribuer aux réflexions entourant le soutien gouvernemental à l'agriculture québécoise dans une perspective de développement durable. Les renseignements qui y sont contenus sont fournis à titre informatif seulement. L'UPA n'assume aucune responsabilité pour toute erreur ou omission pouvant affecter ce rapport et se dégage de toute responsabilité en cas de préjudice, perte ou réclamation pouvant survenir à la suite de la consultation ou de l'utilisation de ces renseignements. Le lecteur est donc invité à faire preuve de prudence dans l'utilisation des renseignements contenus au présent rapport.

Les opinions émises dans cette publication n'engagent que ses auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions de tous les membres de l'UPA.

Sommaire exécutif

La production biologique est un système de gestion holistique qui vise à maximiser la productivité et à favoriser la santé des diverses communautés de l'agroécosystème, notamment les organismes du sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains. Le but premier de la production biologique est de développer des exploitations durables et respectueuses de l'environnement¹. La Fédération internationale des mouvements pour l'agriculture biologique établit que celle-ci est basée sur les principes de santé, d'écologie, d'équité et de précaution².

En passant d'une agriculture que l'on pourrait considérer comme une niche à un système de production devant répondre à une demande estimée à 113 G\$ CA en 2017³, l'agriculture biologique fait le pari de pouvoir répondre à la croissance de la demande. Cette métamorphose est porteuse d'innovations, d'emplois, et contribue au développement des régions. Toutefois, ces profonds changements présentent aussi des enjeux dont le principal est de parvenir à équilibrer l'offre et la demande en structurant la filière sur le plan de la production, de la transformation et de la distribution, tout en conservant la valeur ajoutée des produits biologiques.

Du fait que l'agriculture biologique répond à bon nombre d'attentes sociétales en matière d'environnement, de bien-être animal, de biodiversité et de développement rural, son soutien fait partie des plans stratégiques de nombreux pays afin de relever les enjeux de développement durable auxquels toutes les régions du globe sont confrontées. En ce sens, la Stratégie collective de développement du secteur biologique québécois 2014-2018⁴ se donnait pour objectif de favoriser l'implication des gouvernements en les incitant à apporter un soutien à la création, à la conversion et au maintien des entreprises agricoles en régime biologique.

Cette Stratégie étant arrivée à échéance en 2018, il apparaît important de dresser un comparatif des programmes québécois de soutien à l'agriculture biologique par rapport à d'autres régions dans le monde. Le présent rapport d'analyse donne donc suite au rapport d'étude comparative des politiques de soutien à l'agriculture biologique, publié en 2009, par la firme ÉcoRessources Consultants⁵ pour le compte de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ). En effet, l'étude comparative du soutien à l'agriculture biologique au Québec et dans d'autres juridictions est un sujet peu traité depuis.

De plus, la récente publication du Plan de développement du secteur biologique québécois 2020-2025⁶, élaboré à partir des résultats d'une consultation d'envergure menée auprès de plusieurs partenaires du secteur et suivie par de nombreuses rencontres de réflexion en vue de dégager les enjeux prioritaires, vise à assurer la pérennité et la croissance des entreprises (axe 2). On y propose de mettre en place, dans une approche collaborative, une « politique gouvernementale

¹ Office des normes générales du Canada, 2015.

² International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM – Organics International), 2005.

³ *Idem*, 2018.

⁴ Filière biologique du Québec, 2014.

⁵ ÉcoRessources Consultants pour la Fédération d'agriculture biologique du Québec, 2009.

⁶ Filière biologique du Québec, 2021.

intégrée » visant à appuyer la transition de nouvelles entreprises vers la production biologique, à assurer leur pérennité et à soutenir la croissance des entreprises existantes en régie biologique. L'idée serait d'inclure les mesures gouvernementales ayant déjà fait leurs preuves, lesquelles sont présentement en vigueur, et d'adapter l'ensemble des mesures de sécurité du revenu offertes aux entreprises en fonction des coûts de production et de la valeur commerciale des produits biologiques. Pour ce faire, le Plan de développement du secteur biologique québécois 2020-2025 propose de faire une analyse de l'efficacité des mesures utilisées depuis 2015 au Québec ainsi que des stratégies, des politiques et des mesures en place dans d'autres pays leaders en agriculture biologique.⁷

De nombreuses approches de soutien à l'agriculture biologique existent selon les juridictions, mais la diversité des programmes tend à créer des situations inégales entre les producteurs à une époque de globalisation des marchés. On observe une tendance au soutien direct à la conversion, au maintien et à la création d'entreprises biologiques en Europe. En Amérique du Nord, le soutien est plus axé sur l'aide à l'investissement, tandis qu'il l'est moins pour le maintien des superficies. La principale critique à ce type d'appui étant qu'il peut mener au surendettement des fermes.

Enfin, au regard des analyses menées dans cette étude, il semble que le clivage entre la régie biologique et conventionnelle soit dépassé. Le soutien devrait tendre à se généraliser afin de rétribuer les agriculteurs pour les services environnementaux rendus et la résilience de leurs entreprises et non plus seulement pour le respect de certains points de contrôle d'un cahier des charges.

⁷ *Idem*, 2020.

Introduction

La Commission FAO/OMS, créée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), établit dans son Codex Alimentarius que les systèmes de production biologique « reposent sur des normes spécifiques et précises de production, dont l'objectif est de réaliser les agrosystèmes les meilleurs possible, qui demeureront durables sur le plan social, écologique et économique⁸ ». Dans bien des cas, ces systèmes sont le fruit de la démarche de producteurs soucieux de développer un mode de production holistique. Depuis plusieurs années, l'agriculture biologique connaît un engouement majeur, sous l'impulsion d'une demande toujours plus grande pour des produits répondant aux attentes sociétales, et ce, à l'échelle mondiale. La croissance de la demande implique une accélération de la conversion vers l'agriculture biologique qui est porteuse d'innovations, d'emplois, et qui contribue au développement des zones rurales. En témoigne l'évolution des superficies mondiales en régie biologique qui sont passées de 35 millions d'hectares en 2008 à près de 70 millions d'hectares en 2017⁹. L'enjeu actuel est de parvenir à équilibrer l'offre et la demande en structurant la filière sur le plan de la production, de la transformation et de la distribution, tout en conservant la valeur ajoutée des produits biologiques par le maintien de normes rigoureuses.

Par ses principes fondamentaux, l'agriculture biologique est un moyen de préserver l'environnement, de garantir des normes de bien-être animal, de favoriser la biodiversité et le développement rural. Le soutien de ce mode d'agriculture fait donc partie des plans stratégiques de nombreux pays afin de relever les enjeux de développement durable auxquels toutes les régions du globe sont confrontées. Au Québec, la Politique bioalimentaire 2018-2025 fixe l'objectif de doubler la superficie en production biologique pour atteindre 98 000 ha en 2025¹⁰. En 2019, cet objectif était déjà atteint; la superficie totale en cultures et en pâturages certifiés biologiques s'élevant à 98 407 ha au Québec¹¹.

La Stratégie collective de développement du secteur biologique québécois 2014-2018 se donnait pour objectif d'inciter les gouvernements à apporter un soutien à la création, à la conversion, et au maintien des entreprises agricoles en régie biologique¹². La Stratégie étant arrivée à échéance, il semble pertinent de positionner les programmes actuels de soutien à l'agriculture biologique au Québec par rapport à ce qu'ont mis en place d'autres régions dans le monde depuis quelques années.

Ce travail donne suite au rapport d'étude comparative des politiques de soutien à l'agriculture biologique publié en 2009 par la firme ÉcoRessources Consultants¹³.

⁸ Commission FAO/OMS, 1999.

⁹ IFOAM Organic International. Consolidated Annual Report of IFOAM Organics international and its Action Group. Bonn, 2018.

¹⁰ Keable, S. Bioclip : L'agriculture biologique au Québec et au Canada. MAPAQ, Québec, 2018.

¹¹ Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Superficie totale en cultures et en pâturages par région pour 2019. 2020.

Dans un premier temps, un portrait général est exposé afin de cerner la situation actuelle de la filière biologique à l'échelle mondiale, puis canadienne et enfin québécoise. Dans un second temps, une analyse qualitative des programmes de soutien à l'agriculture biologique au Québec est présentée, suivie d'une déclinaison des mesures en vigueur dans d'autres régions du monde. La catégorisation des mesures est établie en se basant sur les étapes existantes dans la vie de l'entreprise biologique, à savoir la création (démarrage), la conversion (transition) et le maintien de la certification. La sélection des juridictions pertinentes se base sur les similitudes avec le Québec en ce qui concerne la forme d'intervention de l'État, les types de productions ainsi que la façon d'administrer la normalisation et la certification.

Les juridictions retenues pour la comparaison sont les États américains du Minnesota et de la Californie, la France, l'Allemagne et le Danemark au sein de l'Union européenne (UE), et enfin, la Suisse.

Il est à noter que l'étude comparative des politiques de soutien à l'agriculture biologique de 2009 incluait l'analyse des politiques et des programmes dans l'État du Vermont, mais ceux-ci n'ont pas été retenus pour la présente analyse, du fait que cette juridiction n'a pas récemment diffusé de publication sur le sujet. Cependant, on note que les superficies en régie biologiques au Vermont ont augmenté de 50 % depuis 2009¹⁴. Dans un troisième temps, une analyse est produite afin de comparer le soutien qui pourrait être reçu pour une ferme type selon la juridiction d'implantation. Trois modèles d'entreprise ont été retenus, soit une entreprise laitière, maraîchère et en grandes cultures. L'objectif de cette analyse est de comparer la nature et l'impact potentiel des différentes formes d'appui gouvernemental à l'agriculture biologique. En aucun cas les simulations présentées ne peuvent servir d'analyse de la rentabilité des entreprises agricoles sous régie biologique.

¹⁴ Vermont organic farmers. 2019 Statistics on Certified Organic Agriculture in Vermont. Richmond: NOFA-VT, 2020.

1. Cadre théorique et méthodologie

L'objet de cette étude est de comparer le soutien accordé aux entreprises agricoles en régie biologique au Québec comparativement à d'autres juridictions dans le monde. La première partie de ce rapport repose sur l'analyse qualitative de données issues de différentes juridictions dans le but de dresser un état des lieux du soutien accordé au développement de l'agriculture biologique. Elle met en lumière l'importance que les gouvernements accordent à l'essor de l'agriculture biologique et les instruments privilégiés pour en assurer le développement. L'option retenue pour dresser cet état des lieux est de type généraliste puisque le choix a été fait de réaliser un portrait de la production et du marché des aliments biologiques par le biais de l'analyse de rapports d'organismes internationaux. La recherche a débuté par le recensement et l'analyse de rapports d'organismes clefs comme l'International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM-Organics International) ou l'Institut international de recherche sur l'agriculture biologique (FIBL). Elle a été élargie à partir des sources citées dans ces rapports et complétée par des recherches sur Internet pour arriver à une vingtaine de documents analysés.

La seconde partie de ce dossier présente les mesures spécifiquement mises en place pour soutenir l'agriculture biologique dans des juridictions sélectionnées qui ont certaines similitudes avec le Québec. En effet, puisque les approches de soutien sont différentes selon les juridictions, plusieurs types d'instruments sont analysés afin de faciliter la comparaison effectuée à la troisième partie. Le choix de l'État du Minnesota est justifié par la similitude avec le Québec dans les types d'entreprises agricoles biologiques recensées (tailles d'entreprises et productions en cause) ainsi que dans les types de programmes offerts à celles-ci. Le choix de l'État de Californie est basé sur le fait qu'il a été, comme le Québec, précurseur dans l'établissement de normes biologiques et l'application d'un contrôle et d'un label, allant même jusqu'à inspirer le gouvernement fédéral américain lors de la définition de la norme nationale. Quant au continent européen, le choix de l'Allemagne, du Danemark, de la France et de la Suisse nous a paru logique, car ces pays possèdent les trois types de production que nous souhaitons observer (lait, maraîchage et grandes cultures), avec des fermes de tailles relativement semblables à celles observées au Québec. En outre, ils possèdent une longue tradition de soutien à l'agriculture biologique. Ces pays peuvent ainsi être des sources d'inspiration pour la définition de nouveaux instruments au Québec. L'analyse des programmes gouvernementaux de développement de la filière biologique dans chaque juridiction étudiée a été menée de façon comparative, entre 2009 et 2019, dans la mesure du possible, lorsque les données étaient disponibles. Cette comparaison nous a permis de constater l'évolution du soutien et de mettre à jour l'analyse de l'étude comparative des politiques et des stratégies utilisées dans les autres pays afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique, réalisée par ÉcoRessources Consultants pour la FABQ en 2009. Cette étude était également basée sur une approche qualitative.

Enfin, la troisième partie porte sur l'analyse comparative du soutien gouvernemental qui serait reçu par des entreprises agricoles selon la juridiction dans laquelle serait implantée leur ferme. Trois types de production ont été retenus, à savoir la production laitière, maraîchère et de grandes cultures. Ce choix est justifié par la volonté de ne pas négliger certains instruments de soutien, puisque chaque type de production est souvent associé à des aides spécifiques.

Les caractéristiques de fermes utilisées pour le comparatif ont été appuyées par des documents technico-économiques (ex. : budgets) issus du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), complétées par des échanges avec des conseillers en gestion spécialisés dans chacune des productions. Le but de cette analyse comparative n'est pas de généraliser des résultats, mais plutôt de situer la position du Québec comparativement à la façon dont sont soutenues les entreprises agricoles en régie biologique et de considérer un transfert possible de certaines mesures ainsi que des ajustements aux programmes existants, qui pourraient bénéficier au développement de l'agriculture biologique au Québec.

2. L'agriculture biologique, un secteur en pleine évolution

2.1. Dans le monde

2.1.1. La production biologique

En 2017, on estimait à 69,8 millions d'hectares la superficie mondiale de terres converties et en conversion à la régie biologique, soit 1,4 % des surfaces cultivées, et à 2,9 millions le nombre d'entreprises agricoles biologiques. C'est au sein de l'UE et en Océanie que les superficies en régie biologique sont les plus répandues avec respectivement 6,2 % et 5,4 % de la surface agricole utile (SAU)¹⁵. Le pourcentage est de 0,7 % en Amérique du Nord. Le Québec compte pour 0,1 % de la superficie mondiale en régie biologique avec 2,7 % de la SAU québécoise convertie en régie biologique¹⁶.

15

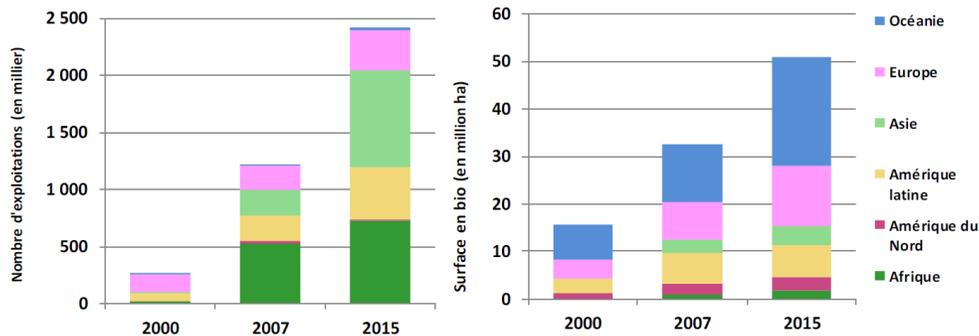
Sur la période 2000-2015, le nombre d'entreprises agricoles en régie biologique dans le monde a été multiplié par dix et la surface cultivée par trois¹⁷; les détails par régions du monde sont illustrés à la figure 1.

¹⁵ La SAU est une donnée statistique utilisée en Europe pour évaluer le foncier déclaré par les entreprises pour la production agricole, différente de la SAT (surface agricole totale).

¹⁶ Portail Bio Québec. Une information accessible. www.portailbioquebec.info : <https://portailbioquebec.info>. 2020.

¹⁷ IFOAM Organic International. Consolidated Annual Report of IFOAM Organics international and its Action Group. Bonn, 2018.

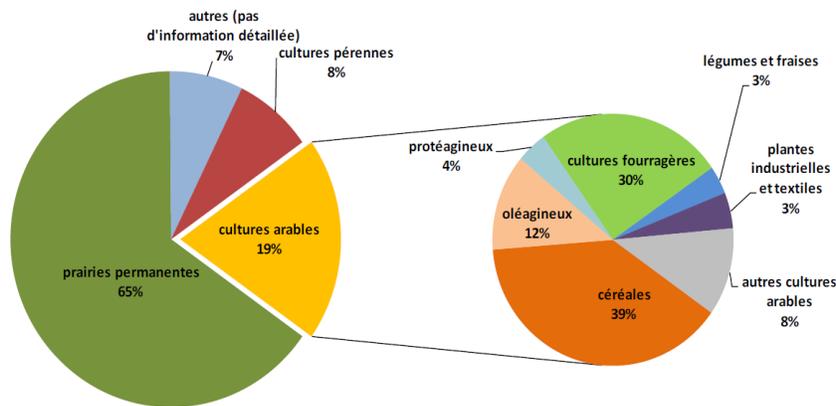
Figure 1 : Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations biologiques dans le monde entre 2000 et 2015



Source : Agence BIO d'après FIBL/IFOAM et différentes sources européennes

Plus de la moitié des superficies biologiques mondiales sont des prairies permanentes et seulement 20 % des superficies biologiques cultivées, soit 10 millions d'hectares, sont consacrées à des cultures annuelles¹⁸. La répartition détaillée des types de cultures est présentée à la figure 2.

Figure 2 : Répartition des surfaces biologiques certifiées et en conversion dans le monde en 2015



Source : Agence BIO d'après FIBL/IFOAM

2.1.2. Le marché des aliments biologiques

La consommation des produits biologiques suit une tendance à la hausse. Sur la période 1999-2015, le marché de l'alimentation biologique a été multiplié par six et représentait 90 G\$ US (117 G\$ CA)¹⁹ en 2017²⁰, avec une croissance de l'ordre de 10 % par an²¹, comme le montre la figure 3 ci-après.

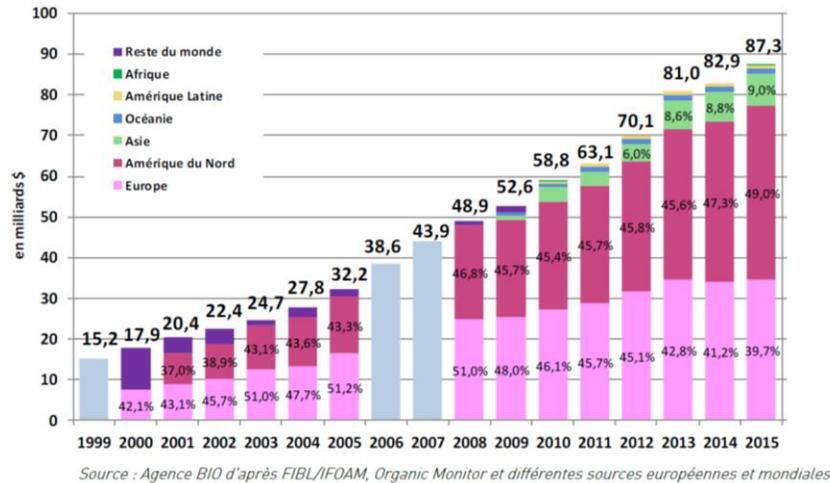
¹⁸ Agence Bio. Le Bio dans le monde, Montreuil, 2017.

¹⁹ Pour tous les montants convertis à suivre dans cette étude, la conversion a été réalisée au taux de change moyen en vigueur de l'année considérée avec l'aide du convertisseur en ligne de la Banque du Canada (www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises).

²⁰ Taux USD/CAD : 1,3.

²¹ IFOAM – Organics International, 2018.

Figure 3 : Évolution du marché alimentaire biologique dans le monde pour la période 1999-2015



L'Amérique du Nord représente la moitié du marché mondial avec les États-Unis (50 G\$ CA) et le Canada (5,4 G\$ CA)²². Depuis plusieurs années maintenant, la plupart des pays du monde établissent des accords permettant de reconnaître l'équivalence entre les programmes de certification biologique de différents pays afin de faciliter le commerce entre les juridictions. Ces accords d'équivalence sont certes un signe positif du développement de l'agriculture biologique et synonyme d'opportunité de marché, mais ils amènent également de la concurrence sur les marchés nationaux. La compétitivité des entreprises locales devient alors primordiale et un soutien comparable aux autres juridictions est nécessaire.

2.1.3. Une prise en compte accrue de l'agriculture biologique dans le monde

Les gouvernements sont de plus en plus enclins à accompagner le développement de l'agriculture biologique. La plupart des aides offertes visent à augmenter la production par un soutien à la conversion et à la promotion des labels biologiques auprès des consommateurs. Les aides versées par les gouvernements nationaux sont souvent complétées par des programmes de bonification régionaux. Le tableau 1 ci-après récapitule le soutien gouvernemental selon quatre critères :

1. la formation;
2. la recherche;
3. la production;
4. la promotion.

Nous pouvons y voir que l'Europe et l'Amérique du Nord sont les deux régions du monde les plus dynamiques sur l'ensemble des quatre points évalués.

²² Agence Bio. Le Bio dans le monde, Montreuil, 2017.

Tableau 1 : Synthèse des types de soutien offerts à la production biologique par pays actif dans le secteur de la production biologique

Pays	% de SAU en bio (2015)	Soutien à la promotion	Soutien à la production	Soutien à la recherche	Soutien à la formation
Europe	2,50	***	***	***	***
UE	6,20	X	X	X	X
Allemagne	6,50	X	X	X	X
Autriche	21,20	X	X	X	X
Belgique	5,10	X	X	X	X
Grèce	8,40		X		
Pays-Bas	3,00		X	X	X
Irlande	1,60	X	X	X	
Portugal	6,50	X	X	X	X
France	4,95	X	X	X	X
Italie	12	X	X	X	X
Espagne	8,20	X	X	X	X
Suède	17,08	X	X	X	X
Danemark	6,80	X	X	X	X
Finlande	9,90	X	X	X	X
Norvège	4,40	X	X	X	X
Pologne	3,99	X	X	X	
Hongrie	2,40	X	X	X	X
Croatie	4,94		X		X
Estonie	17,00	X	X	X	X
Lettonie	12,30		X		
Roumanie	1,89	X	X	X	X
Bulgarie	2,37	X	X	X	X
Lituanie	7,10		X	X	X
Slovaquie	9,39	X	X	X	X
Slovénie	9,00		X	X	X
République tchèque	11,40	X	X	X	X
Serbie	0,40		X	X	X
Suisse	13,10	X	X		X
Royaume-Uni	3,00	X	X	X	X
Turquie	1,30	X	X	X	X
Afrique	0,10	*	***	**	**
Tunisie	1,40	X	X	X	X
Maroc	0,03		X	X	
Égypte	2,30			X	
île Maurice	0,01		X		X
Kenya	0,50		X		X
Océanie	5,40	**			***
Australie	5,60	X			X
Nouvelle-Zélande	0,70				X
Amérique du Nord	0,70	***	***	***	***
États-Unis	0,60	X	X	X	X
Canada	1,40	X	X	X	X
Mexique	0,50	X	X		X
Amérique latine	0,90	**	**	**	**
Brésil	0,20	X	X	X	X

Pays	% de SAU en bio (2015)	Soutien à la promotion	Soutien à la production	Soutien à la recherche	Soutien à la formation
Argentine	2,10			X	
Costa Rica	0,40	X	X		
Cuba	0,10			X	X
Pérou	1,30	X			
Asie	0,20	**	***	*	***
Chine	0,30		X		X
Japon	0,20		X		
Inde	0,70	X	X	X	X
Vietnam	0,70	X			
Thaïlande	0,20	X	X	X	X
Philippine	1,90	X	X		X
Corée du Sud	1,00		X	X	X
Laos	0,10	X	X		
Bhoutan	1,30				X
Taiwan	0,80		X		X
Sri Lanka	3,50		X		X
Indonésie	0,20		X		
Arabie Saoudite	0,02	X	X	X	X

Sources : Agence Bio, 2017 et FIBL, 2019.

Légende : SAU : surface agricole utile; le symbole X indique que le type de mesure est mis en place dans la juridiction. Lorsque de 0 à 30 % des pays de la zone considérée ont adopté un type de mesure, la zone est notée *. Si ce sont de 30 à 60 % des pays, la zone est notée **. Au-delà de 60 % des pays, elle est notée ***.

2.2. Au Canada

19

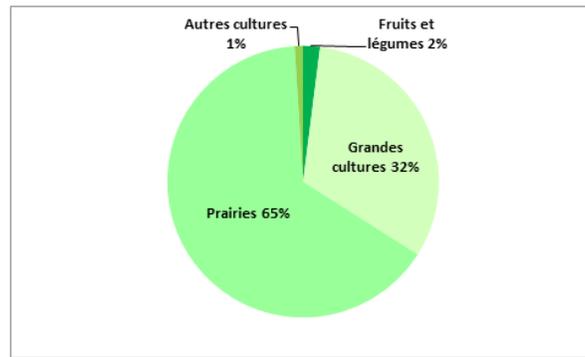
2.2.1. La production biologique

En 2018, le Canada comptait 7 266 entreprises certifiées ou en conversion biologique²³, dont 5 791 entreprises agricoles, pour une superficie de production d'environ 1,3 million d'hectares. Environ 3 % des fermes canadiennes sont en régie biologique. Le secteur est dynamique avec un accroissement de 45 % des surfaces converties sur la période 2011-2016²⁴. Près des deux tiers des superficies en régie biologique au pays sont attribuables aux prairies, comme le détaille la figure 4.

²³ Incluant les entreprises de transformation et autres.

²⁴ Canadian Organic Trade Association, 2019.

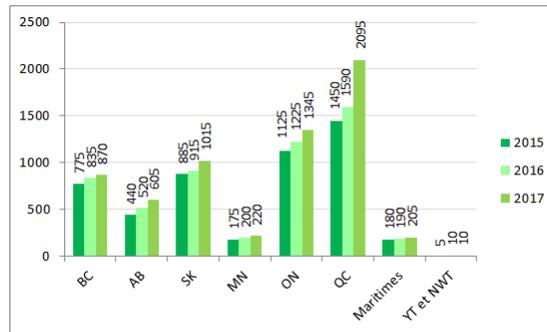
Figure 4 : Synthèse des types de productions en agriculture biologique au Canada



Source: Canadian Organic Trade Association, 2017

Soulignons que le nombre de fermes en régie biologique a connu une augmentation de 26 % entre 2015 et 2017, comme le montre la figure 5.

Figure 5 : Évolution du nombre de fermes biologique au Canada période 2015-2017



Source: Canadian Organic Trade Association, 2017

2.2.2. Le marché des aliments biologiques

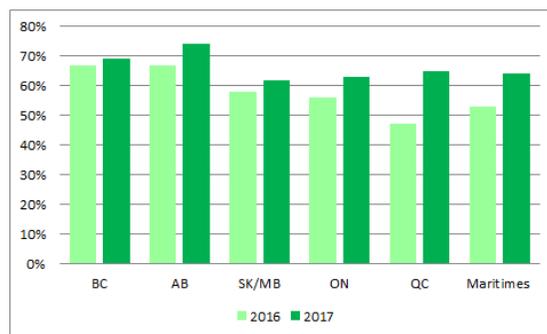
Le marché canadien des produits biologiques croît de 8,7 % par an depuis 2012 et on estime qu'il représentait en 2019 une valeur de 6,4 G\$ CA, soit 3,2 % du marché de la distribution canadienne²⁵. C'est dans la province du Québec que la hausse de consommateurs de produits biologiques était la plus importante ces dernières années, avec 38 % de nouveaux consommateurs gagnés entre 2016 et 2017²⁶.

Le Québec n'est toutefois pas la province avec le plus grand nombre de consommateurs de produits biologiques, comme le montre la figure 6.

²⁵ Canadian Organic Trade Association, 2019.

²⁶ *Idem*, 2017.

Figure 6 : Évolution du pourcentage de consommateurs de produits biologiques par province 2016-2017



Source: Canadian Organic Trade Association, 2017

Les consommateurs s’orientent vers les produits biologiques pour les caractéristiques qualitatives et la prise en compte des enjeux environnementaux ainsi que du bien-être animal²⁷. Cependant, les sondages auprès des consommateurs démontrent une confusion importante entre les mentions « local », « naturel » et « biologique ». Un Canadien sur cinq pense que la mention « naturel » offre les mêmes garanties que la mention « biologique »²⁸. Parmi les personnes n’achetant pas de produits biologiques, le facteur freinant le plus souvent cité est le prix. Cela laisse suggérer qu’avec des prix plus compétitifs et un soutien aux entreprises adapté, il serait possible de capter la demande pour les produits biologiques et celle pour les produits locaux avec une seule et même offre. En juin 2019, l’annonce d’un soutien de 390 000 \$ CA du gouvernement fédéral pour la promotion des produits biologiques canadiens à l’international confirme la volonté d’accompagner le développement de la filière par une communication accrue²⁹.

21

La reconnaissance des normes nationales et du logo « Bio Canada » pour favoriser l’adhésion des consommateurs est essentielle, mais certaines provinces n’ont pas encore adopté de réglementation pour reconnaître officiellement l’appellation biologique. Ceci empêche d’assurer la conformité des allégations biologiques pour les aliments produits et vendus à l’intérieur de la province, alors que les aliments importés d’autres provinces ou de l’étranger doivent détenir la certification prévue par la réglementation fédérale. À ce jour, le Manitoba, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l’Alberta et le Québec ont adopté des règlements provinciaux. L’Ontario, bien qu’étant le plus important marché pour les produits biologiques au Canada, n’a pas encore adopté de réglementation provinciale malgré le dépôt de propositions par l’Organic Council of Ontario, en 2017 et 2018.

²⁷ Nielsen, 2018.

²⁸ Canadian Organic Trade Association, 2018.

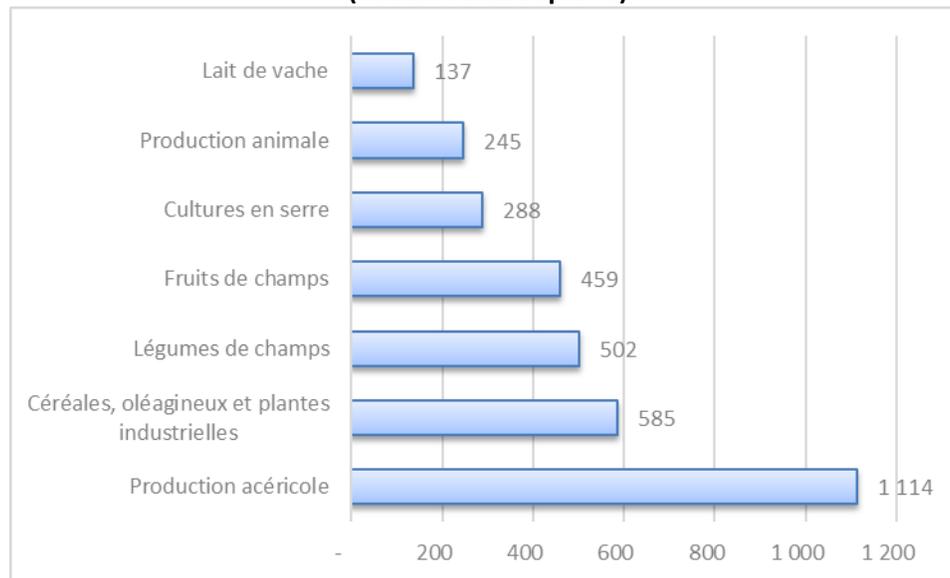
²⁹ Cision, 2019.

2.3. Au Québec

2.3.1. La production biologique

En février 2021, le Québec comptait 2 528 entreprises agricoles certifiées et en conversion, faisant ainsi de la province la cheffe de file de la production biologique au Canada³⁰. L'acériculture et les grandes cultures sont les productions les plus représentées parmi les fermes biologiques québécoises, comme l'illustre la figure 7. Les revenus des fermes biologiques du Québec représentaient 170 M\$ CA en 2017³¹.

Figure 7 : Répartition de la production biologique au Québec par type de production (nombre d'entreprises)



*Les nombres présentés dans cette figure représentent les données au 23 février 2021.

Source : Portail Bio Québec, 2021, [Entreprises par production agricole à ce jour](#). (Consulté le 23 février 2021).

2.3.2. Le marché des aliments biologiques

Malgré le développement de la production, le marché québécois des produits biologiques est approvisionné à 70 % par des importations³². Un sondage de la Filière biologique du Québec (FBQ) indique que, parmi les consommateurs de produits biologiques, 20 % d'entre eux le sont sur une base quotidienne et 40 % de façon hebdomadaire. Ces derniers estiment que l'agriculture biologique joue un rôle bénéfique, non seulement sur la santé, mais aussi sur l'environnement et l'économie locale. Ils sont ainsi 95 % à être en faveur d'un soutien supplémentaire du gouvernement auprès des entreprises agricoles pour en augmenter le taux de conversion³³.

³⁰ Portail Bio Québec, 2021.

³¹ Keable, 2018.

³² Canadian Organic Trade Association, 2017.

³³ Filière biologique du Québec, 2017.

Un sondage sur la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments, publié par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations en 2019, révèle que 91 % des Québécois considèrent sécuritaire de consommer des aliments cultivés ou produits au Québec. Les consommateurs considèrent à 72 % que le logo « Aliments du Québec » est fiable. Les mentions « sans antibiotique », « sans pesticide » et « sans OGM » sont jugées fiables par plus de 40 % des répondants, alors que le logo de la certification biologique ne l'est que par 38 % des personnes interrogées. Ajoutons que 40 % des consommateurs pensent que la mention « biologique » est basée sur une simple déclaration d'une entreprise et non sur un audit de certification par un organisme indépendant. De plus, seulement 44 % des consommateurs pensent qu'un aliment biologique ne contient pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et près d'un québécois sur deux pense que l'étiquetage d'un aliment contenant un OGM est obligatoire³⁴.

2.3.3. Le contrôle et la promotion des produits biologiques

Le Québec possède sa propre réglementation en matière de certification biologique depuis 1997, avec la mise en place de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. La province a été la première à réglementer la production biologique, avant même le gouvernement fédéral. D'ailleurs, ce dernier s'est inspiré grandement du système québécois pour établir les règles entourant la certification des produits biologiques au Canada.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) accrédite les organismes certificateurs et s'assure du respect de l'usage du label biologique dans la province. De son côté, la FBQ favorise la concertation entre tous les maillons du secteur et assure la coordination des efforts de ses partenaires dans une optique de valorisation des produits biologiques et de développement des marchés. La mise en place d'un partenariat entre les Aliments du Québec, le CARTV et la FBQ, permet aux consommateurs de repérer les aliments locaux biologiques grâce au logo « Aliments du Québec – Bio », qui désigne clairement les produits authentiquement biologiques, répondants aux normes établies, tout en garantissant la provenance québécoise de ces mêmes produits.

³⁴ CIRANO, 2019.

3. La Stratégie de développement du secteur biologique québécois 2014-2018

3.1. Présentation de la Stratégie de développement du secteur biologique québécois 2014-2018

La Stratégie collective de développement du secteur biologique québécois, présentée par la FBQ pour la période 2014-2018, proposait la mise en place d'une stratégie avec deux axes de développement, de nature à stimuler autant l'offre que la demande des produits biologiques. Depuis, deux organes bien distincts travaillent à la mise en place d'actions pour atteindre les objectifs fixés, l'un orienté sur la production et le second sur la valorisation.

D'une part, la Table de développement de la production biologique (TDPB), mise en place par l'UPA en 2014, permet de regrouper les acteurs de la production, de la recherche et des gouvernements afin de réfléchir à des moyens pour soutenir les producteurs par des programmes adaptés à la production biologique, d'accroître la recherche et les services-conseils, d'améliorer la relation entre les producteurs conventionnels et biologiques ainsi que la mise en marché des produits et, enfin, de promouvoir l'agriculture biologique³⁵. Un exemple concret pour stimuler le développement de la production a été la création de l'outil web [VirageBio](#), fruit d'un partenariat entre les membres de la TDPB affiliée de l'UPA, le CRAAQ et le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+).

D'autre part, la FBQ se consacre à la valorisation et à la promotion des produits biologiques québécois afin de développer la demande du marché. Pour ce faire, des campagnes de sensibilisation du public mettent en avant la fiabilité de la certification biologique et les obligations des producteurs en lien avec le processus de validation et de vérification dans les entreprises³⁶.

24

3.2. L'atteinte des objectifs de la Stratégie de développement du secteur biologique québécois 2014-2018

L'objectif de la Stratégie collective 2014-2018 visant à faire reconnaître le secteur biologique québécois comme un acteur important à soutenir est atteint. Des programmes de soutien ont en effet vu le jour depuis 2014. La Stratégie de croissance du secteur biologique 2015-2018 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) proposait un budget de 9 M\$ CA pour offrir un appui financier au développement des entreprises biologiques³⁷. La Politique bioalimentaire du Québec accorde une enveloppe de 10,5 M\$ CA sur cinq années en faveur des investissements pour la conversion des entreprises à la régie biologique et un budget de 7 M\$ CA pour la bonification des programmes liés à la gestion des risques

³⁵ UPA, 2015.

³⁶ Filière biologique du Québec, [Les garanties du bio](#), 2018.

³⁷ MAPAQ, 2015.

(assurance récolte et revenu) ainsi qu'à l'amélioration du programme Prime-Vert pour favoriser les mesures agroenvironnementales³⁸. De façon plus générale, le gouvernement du Québec établit que le Programme d'appui à la relève, à la diversification et au développement régional de La Financière agricole du Québec (FADQ) est un outil qui favorise la conversion et la création d'entreprises agricoles sous régie biologique. Toutefois, les mesures pour assurer le maintien des entreprises biologiques sont absentes, ce qui a pour effet de ne pas assurer la pérennité des entreprises au sein de la régie. D'ailleurs, l'une des cibles stratégiques de la Stratégie de développement du secteur biologique québécois 2014-2018 était d'offrir un soutien, non seulement à la conversion et à la création d'entreprises en agriculture biologique, mais également au maintien de ces entreprises³⁹.

Grâce à l'accompagnement du MAPAQ et des organismes de recherche et de diffusion de l'information, la production biologique a gagné en visibilité au Québec. Le partage d'expériences, la publication de références technico-économiques, la réalisation d'activités de recherche et le développement des services-conseils spécialisés ont permis de stimuler le développement de la production entre 2014 et 2018. Comme le montre le tableau 2, les indicateurs de performance de la Stratégie ont tous été atteints, que ce soit par rapport aux surfaces converties ou au nombre d'entreprises.

Tableau 2 : Suivi des indicateurs de performance définis dans la Stratégie collective de développement du secteur biologique 2014-2018

Indicateur	Objectif de la Stratégie 2014-2018	Niveau en mai 2019	% d'atteinte de l'objectif
Superficie en régie biologique ou en conversion	Faire passer les superficies en régie biologique et en conversion de 58 000 à 620 000 ha (superficie réelle hors tournière)	89 193 ha (à fin 2018)	Atteint +31
Nombre d'entailles d'érablières en régie biologique	Faire passer de 7,2 à 8,2 millions le nombre d'entailles d'érablières en régie biologique	17,8 millions d'entailles	Atteint +147
Nombre d'entreprises agricoles ayant des produits certifiés biologiques ou en conversion	Faire passer de 1040 à 1200 le nombre d'entreprises agricoles ayant des produits certifiés biologiques	2 170 entreprises	Atteint +109
Nombre d'entreprises de transformation ayant des produits certifiés biologiques	Faire passer de 216 à 240 le nombre d'entreprises de transformation ayant des produits certifiés biologiques	858 entreprises	Atteint +297
Nombre de produits biologiques québécois	Faire passer de 5 600 à 7 000 le nombre de produits biologiques québécois	12 600 produits	Atteint +125
Création d'emploi à temps plein dans le secteur biologique	Faire passer de 7 000 à 8 500 le nombre d'emplois à temps plein dans le secteur biologique	Donnée non disponible	Supposé atteint

Sources : (Portail Bio Québec, 2019).

³⁸ *Idem*, 2018.

³⁹ Filière biologique du Québec, 2014.

4. Les mesures de soutien à l'agriculture biologique au Canada

4.1. Le soutien à l'agriculture biologique dans les provinces hors Québec

La plupart des programmes de soutien, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, sont financés en tout ou en partie par le Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 pour des initiatives stratégiques et des programmes de gestion des risques, dont le budget initial est de 3 G\$ CA⁴⁰. Ces fonds sont destinés au développement de marchés, à la croissance durable de l'agriculture et à l'adoption de normes et de réglementations pour l'assurance qualité, sans définir des mesures spécifiquement attitrées à la production biologique.

La Colombie-Britannique a récemment entériné une réglementation biologique provinciale. Le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique vient de créer un poste de responsable de l'agriculture biologique et le programme d'assurance récolte offre un volet spécifique à la production biologique pour les vergers.

En Alberta, un poste de responsable du développement du marché des produits biologiques existe au ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta, mais la pénurie d'agronomes formés à l'agriculture biologique pose problème. Depuis 2016, la province propose un programme d'assurance récolte particulier à l'agriculture biologique. En effet, la province a adopté, en 2019, un règlement obligeant la certification des produits d'appellation biologique.

La Saskatchewan n'a pas de réglementation provinciale pour les produits biologiques, ce qui veut dire que la conformité des allégations biologiques sur les aliments produits et vendus dans la province ne peut être assurée. La Saskatchewan étant une province fortement exportatrice, principalement de grains biologiques, les entreprises sont par conséquent largement tenues de détenir la certification prévue par la réglementation fédérale. Par ailleurs, un expert du ministère de l'Agriculture de la province est au service des producteurs pour les conseiller sur la conversion. L'Association provinciale des entreprises du secteur biologique, SaskOrganic, a pour priorité d'améliorer l'accompagnement de la filière biologique provinciale. Mentionnons que le Programme d'assurance récolte possède un volet adapté aux productions biologiques couvrant 23 types de produits, ce qui fait de lui le programme le plus large au pays.

Le Manitoba a adopté, en 2013, l'Organic Agricultural Products Act. Une équipe du ministère de l'Agriculture apporte un soutien technique par le biais de l'Organic Sector Development Specialist, dont le rôle principal est de comprendre les obstacles au développement de l'agriculture biologique et de proposer des programmes pour les surmonter. Le programme d'assurance récolte spécifique ne couvre que trois productions pour la régie biologique.

L'Ontario n'a toujours pas de réglementation provinciale pour la production biologique. Depuis 2011, un logo volontaire « Foodland Ontario Organic » permet à des producteurs locaux

⁴⁰ Canadian Organic Trade Association, 2019.

respectant la norme fédérale de gagner en visibilité. L'assurance récolte propose un volet biologique pour une vingtaine de productions⁴¹.

Les Maritimes ont un réseau des entreprises biologiques, l'Atlantic Canada Organic Regional Network, qui permet un échange de pratiques et de ressources pour le développement de la filière biologique. Du point de vue légal, seuls la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont une réglementation provinciale spécifique et un système de contrôle et de gestion des plaintes par rapport à l'appellation biologique. Ces deux provinces proposent un programme de soutien au développement des petites fermes en subvenant à des besoins en services-conseils, en équipement, ou encore, pour payer certains frais liés à la certification. L'île du Prince-Édouard propose le même type de programme, qui n'inclut pas la phase de conversion. Les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de réglementation biologique. Le gouvernement du Yukon assume des formations et des voyages d'études pour les producteurs et soutient l'Association des producteurs biologiques du Yukon⁴².

4.2. État des lieux des mesures de soutien actuellement proposées au Québec

Les programmes répertoriés ci-après dans le tableau 3 sont les programmes gouvernementaux offerts aux entreprises québécoises selon leur stade dans le processus de conversion à l'agriculture biologique. La période de conversion est de trois ans entre la mise en place des pratiques prévues au cahier des charges biologique et la certification initiale. Le maintien est la période une fois la certification initiale obtenue, c'est donc la période de vie de la ferme pendant laquelle il est nécessaire de renouveler la certification sur une base annuelle. La création correspond à la période de démarrage d'une nouvelle entreprise ou de l'agrandissement d'une entreprise existante.

⁴¹ Canadian Organic Trade Association, 2019.

⁴² Canadian Organic Trade Association, 2019.

Tableau 3 : Les programmes de soutien à la production biologique proposés au Québec en 2019

Programme	Conversion	Maintien	Création
Programme services-conseils, bonification de l'aide financière à 85 % pour les entreprises biologiques et en conversion	Volet 1 – services-conseils en gestion, en encadrement technique ou en agroenvironnement : remboursement de 85 % des dépenses d'honoraires avec un plafonnement de 30 k\$ CA par année	Volet 1 – services-conseils en gestion, en encadrement technique ou en agroenvironnement : remboursement de 85 % des dépenses d'honoraires avec un plafonnement de 30 k\$ CA par année	Volet1 – services-conseils en gestion, en encadrement technique ou en agroenvironnement : remboursement de 85 % des dépenses d'honoraires avec un plafonnement de 40 k\$ CA par année
Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique issu de la Stratégie de croissance du secteur bio 2015-2018, prolongé officiellement jusqu'en 2022	<p>Volet 1 – conversion (et agrandissement) de surfaces : maximum de 20 k\$ CA par entreprise, soit 10 k\$ CA pour la précertification et 10 k\$ CA pour la certification – Cumulable par production et non renouvelable</p> <p>Volet 2 – mise aux normes d'installations d'élevage : remboursement de 50 % des frais admissibles dans la limite de 20 k\$ CA (l'entreprise ne doit pas avoir commencé les travaux ni pris d'engagement avant la demande d'aide)</p>		<p>Volet 1 – création de surfaces : maximum 20 k\$ CA par entreprise, soit 10 k\$CA pour la précertification et 10 k\$ CA pour la certification – Cumulable par production et non renouvelable</p> <p>Volet 2 – construction ou modification d'installations d'élevage : remboursement de 50 % des frais admissibles dans la limite de 20 k\$ CA (l'entreprise ne doit pas avoir commencé les travaux ni pris d'engagement avant la demande d'aide)</p>
Programme de bonification de l'aide financière pour Prime-Vert 2018-2023	Volet 1 – réalisation d'intervention en faveur de l'agroenvironnement (eau, sol, climat, pesticides, biodiversité) : aide de 90 % des frais engagés admissibles, avec un plafond de 20 à 125 k\$ CA pour la durée du programme	Volet 1 – réalisation d'intervention en faveur de l'agroenvironnement (eau, sol, climat, pesticides, biodiversité) : aide de 90 % des frais engagés admissibles, avec un plafond de 20 à 125 k\$ CA pour la durée du programme	Volet 1 – réalisation d'intervention en faveur de l'agroenvironnement (eau, sol, climat, pesticides, biodiversité) : aide de 90 % des frais engagés admissibles, avec un plafond de 20 à 125 k\$ CA pour la durée du programme

Programme	Conversion	Maintien	Création
Programme d'appui diversification et développement régional (excluant les productions sous ASRA ou GO et maïs grain, pomme de terre, soja, sauf si conversion bio)	Volet appui à la diversification : pour diversification et développement de produits, versement de 7,50 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de financement admissible sur un prêt d'un montant maximal de 200 k\$ CA. Subvention plafonnée à 15 k\$ CA, versée sur 3 ans maximum. Non spécifique, mais plus ouvert si projet bio (inclut les productions sous ASRA si bio).		Volet appui à la diversification : pour diversification et développement de produits, versement de 7,50 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de financement admissible sur un prêt d'un montant maximal de 200 k\$ CA. Subvention plafonnée à 15 k\$ CA, versée sur 3 ans maximum. Non spécifique, mais plus ouvert si projet bio (inclut les productions sous ASRA si bio).
Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec	Subvention à l'investissement de construction ou rénovation pour être conforme aux normes d'agriculture biologique : versement de 13,33 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de financement admissible, sur un prêt maximal de 150 k\$ CA. Subvention plafonnée à 20 k\$ CA, versée sur 5 ans maximum.	Subvention à l'investissement de construction ou de rénovation pour être conforme aux normes d'agriculture biologique ou améliorer sa performance ou sa rentabilité : versement de 13,33 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de financement admissible, sur un prêt maximal de 150 k\$ CA. Subvention plafonnée à 20 k\$ CA, versée sur 5 ans maximum.	Subvention à l'investissement de construction ou rénovation pour le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole : versement de 13,33 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de financement admissible, sur un prêt maximal de 150 k\$ CA. Subvention plafonnée à 20 k\$ CA, versée sur 5 ans maximum.
Programme de bonification de l'assurance récolte	Non applicable	Bonification du niveau d'indemnisation pour certaines productions sous régie biologique (prix unitaire spécifique fixé par la FADQ)	Bonification du niveau d'indemnisation pour certaines productions sous régie biologique (prix unitaire spécifique fixé par la FADQ)
Programme de bonification de la contribution Agri Québec (+ de 50 % des revenus en pré certifié)	Bonification de la contribution gouvernementale de 4 % (soit 8,2 % si revenus < 100 k\$ CA ou si revenus > 100 k\$ CA alors 7,2 % sur tranche 0-100 et 5,2 % sur tranche 100-200 k\$ CA)	Non applicable	Non applicable

Programme	Conversion	Maintien	Création
Programme d'appui à la relève	Non applicable	Non applicable	Subvention de 20 à 50 k\$ CA si temps plein et de 10 à 25 k\$ CA si temps partiel selon niveau études. Rabais contribution ASRA de 25 % pendant 3 ans si temps partiel et rabais cotisation ASREC de 25 % pendant 3 ans
Programme Initiative ministérielle Productions végétales	Bonification de la prise en charge des dépenses pour l'amélioration de l'efficacité pour les entreprises en production végétale et en apiculture (équipements, outils technologiques, services-conseils non éligibles au programme services-conseils). Prise en charge de 60 % des dépenses dans la limite de 50 k\$ CA versus 50 % si conventionnel.	Bonification de la prise en charge des dépenses pour l'amélioration de l'efficacité pour les entreprises en production végétale et en apiculture (équipements, outils technologiques, services-conseils non éligibles au programme services-conseils). Prise en charge de 50 % des dépenses dans la limite de 25 k\$ CA versus 40 % si conventionnel.	Bonification de la prise en charge des dépenses pour l'amélioration de l'efficacité pour les entreprises en production végétale et en apiculture (équipements, outils technologiques, services-conseils non éligibles au programme services-conseils). Prise en charge de 50 % des dépenses dans la limite de 25 k\$ CA versus 40 % si conventionnel.

Sources : *Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique 2015-2022. MAPAQ, 2018; Programme d'initiative ministérielle Productions végétales. Québec.MAPAQ, 2018. ; Programme Innov'action 2018-2023. MAPAQ, 2018; Programme Appui à la diversification et au développement régional. FADQ, 2013; Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec. FADQ, 2016; Programme Prime vert 2018-2023. MAPAQ, 2018; Programme services-conseils. MAPAQ, 2018; Programme transformation alimentaire robotisation et système qualité MAPAQ, 2018; Programme de l'assurance récolte. FADQ, 2019.*

Un grand nombre de programmes et de mesures sont en vigueur au Québec, dont plusieurs semblent appuyer à la fois les entreprises en conversion, les entreprises certifiées et la création de nouvelles entreprises. Tous les programmes ne sont pas spécifiquement consacrés à l'agriculture biologique, mais un bon nombre d'entre eux contribuent indirectement au développement de celle-ci en proposant une bonification des montants pris en charge. On peut se questionner sur la visibilité des différents programmes étant donné leur nombre important. Il pourrait être pertinent de mesurer le taux de leur utilisation par les entreprises détenant la certification biologique. On note que l'accès à la plupart des programmes est conditionné par la réalisation d'investissements par les fermes.

5. Les mesures de soutien à l'agriculture biologique à l'étranger

5.1. Les mesures de soutien aux États-Unis

5.1.1. Mesures fédérales

Le Farm Bill inclut un volet entièrement consacré à l'agriculture biologique qui propose une aide à la certification, à la recherche, à la collecte et à l'analyse de données ainsi qu'à la traçabilité⁴³. Bien que la croissance de la demande soit un facteur explicatif, les mesures du Farm Bill échu (2014-2018) semblent également avoir été bénéfiques puisque les États-Unis ont vu le nombre d'exploitations certifiées augmenter de 39 %⁴⁴. Le tableau 4 et la figure 8, ci-après, permettent d'évaluer l'évolution des aides entre le Farm Bill en vigueur en 2008 et celui en vigueur en 2018.

31

Tableau 4 : Évolution des mesures du Farm Bill américain en faveur de l'agriculture biologique

Champ d'intervention	Farm Bill 2008 (taux USD/CAD : 1,06)	Farm Bill 2018 (taux USD/CAD : 1,3)
Initiative pour la recherche et la diffusion du savoir en agriculture biologique (OREI – Organic Agriculture Research and Extension Initiative)	Fonds totaux = 78 M\$ US (82 M\$ CA) sur cinq ans	2019 : 20 M\$ US 2020 : 20 M\$ US 2021 : 25 M\$ US 2022 : 30 M\$ US 2023 : 50 M\$ US + fond discrétionnaire 25 M\$ US par an → total 270 M\$ US sur cinq ans (351 M\$ CA) (+340 % versus 2008)

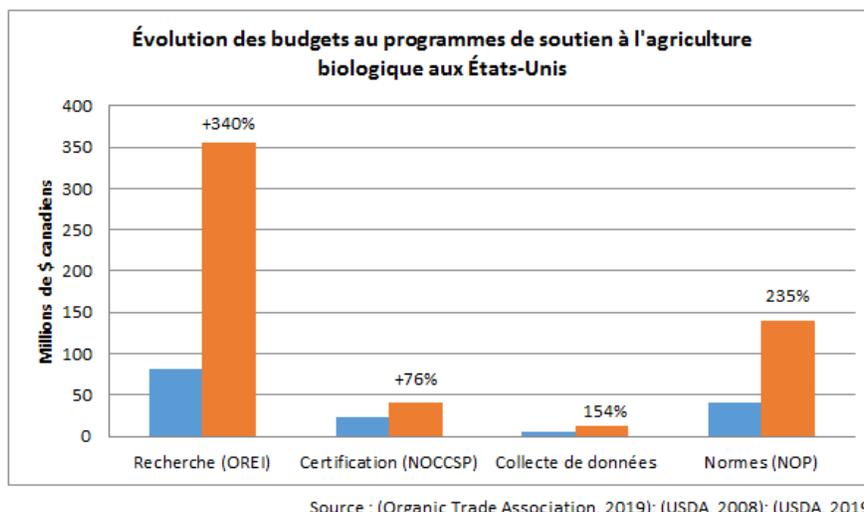
⁴³ USDA, Census of Agriculture, Washington, 2017.

⁴⁴ *Idem*, Certified Organic Survey 2016 Summary. National Agricultural Statistics Service, Washington, 2017.

Champ d'intervention	Farm Bill 2008 (taux USD/CAD : 1,06)	Farm Bill 2018 (taux USD/CAD : 1,3)
Programme de partage des coûts de certification pour les producteurs et les transformateurs (National Organic Certification Cost – Share Program NOCCSP) (valable pour la certification initiale/conversion et le maintien) Aide couvrant 75 % des coûts dans la limite de 750 \$ US par activité	Fonds totaux = 22 M\$ US (23 M\$ CA) sur 5 ans	Fonds totaux = 24 M\$ US sur 5 ans auxquels s'ajoutent 16,5 M\$ US du précédent Farm Bill n'ayant pas été utilisés → un total de 40,5 M\$ US (53 M\$ CA) pour 5 ans (+132 % versus 2008)
Collecte et analyse de données économiques liées au secteur biologique (Organic productions and market data initiatives)	5 M\$ US (5,3 M\$ CA) sur 5 ans	5 M\$US et ajout d'un fond discrétionnaire de 5 M\$ US → 10 M\$ US (13 M\$ CA) pour 5 ans (+154 % versus 2008)
Programmes d'assurance récolte adaptés à la production biologique (valable pour l'entreprise en conversion et l'entreprise certifiée)	Le taux de surcharge (5 % en 2002) sera d'abord revu, puis réduit ou éliminé	Pas de taux de surcharge La liste de cultures à prix bonifié passe de 4 à 79 variétés
National Organic Program (NOP) pour la mise en place et le respect des normes encadrant la production, la certification, la manutention, l'identification et l'accréditation des produits biologiques vendus aux États-Unis	2008 : 5 M\$ US 2009 : 6.5 M\$ US 2010 : 8 M\$ US 2011 : 9,5 M\$ US 2012 : 11 M\$ US → Total de 40 M\$ US (42,4 M\$ CA) sur 5 ans	2019 : 16,5 M\$ US 2020 : 18 M\$ US 2021 : 20 M\$ US 2022 : 22 M\$ US 2023 : 24 M\$ US Et ajout de 5 M\$ US pour les investissements en traçabilité → 105,5 M\$ US (137 M\$ CA) pour 5 ans (+235 % versus 2008)
National Organic Initiative (NOI) Programmes d'aide à la conservation des sols et aux pratiques respectueuses de l'environnement (Environmental Quality Incentive Program avec volets spéciaux pour les fermes biologiques)	Non existant	Paiement maximal de 140 000 \$ US (182 000 \$ CA) par période de 5 ans (banque de projets bio, réduit la compétition pour les subventions)

Sources : Organic Trade Association, 2019; USDA, 2008; USDA, 2019.

Figure 8 : Évolution des aides à l'agriculture biologique aux États-Unis entre 2008 et 2018



Au cours de la décennie écoulée, un effort budgétaire important a été effectué, que ce soit pour l'aide aux producteurs, le développement des normes et de l'information, ou encore, pour la recherche. Le soutien aux entreprises agricoles a considérablement pris de l'ampleur avec un accompagnement à la conversion et au maintien de la régie biologique. En parallèle, la liste des cultures admissibles à une assurance récolte spécifique a été élargie et le taux de surcharge de la prime aboli⁴⁵. L'enveloppe budgétaire consacrée au NOP pour encadrer la production au fédéral a presque triplé afin d'améliorer les contrôles et l'identification des produits fabriqués et vendus au pays. Le gouvernement américain a également établi comme priorité la collecte de données, la recherche et la formation. Pour ce qui est de la préservation des ressources, le programme Environmental Quality Incentives Program (EQIP), qui apporte un soutien à la mise en place de bonnes pratiques de culture, a intégré un volet propre à l'agriculture biologique afin d'aider les producteurs à mettre en place des mesures de conservation⁴⁶.

5.1.2. Mesures au Minnesota

Le Minnesota fait partie des États pionniers de la certification biologique. Le soutien des institutions est fort et la Minnesota Organic Advisory Task Force permet de mener des réflexions proactives et joue un rôle de conseillère auprès du Département de l'Agriculture. Pour ce qui est du soutien à la production, le programme fédéral est complété par un programme local d'accompagnement des entreprises. Le tableau 5 récapitule ceux offerts au Minnesota. Un programme d'appui spécifique pour les trois années de conversion vient s'ajouter à celui du NOCCSP, au fédéral. Le Minnesota se distingue particulièrement en proposant une participation à la conversion permettant aux entreprises agricoles de faire réaliser des analyses de sol, ou encore, de se former avant de franchir le cap de la certification. De nombreux projets de recherche spécifiques à l'agriculture biologique sont proposés par l'Université du Minnesota ainsi que des aides pour l'organisation de séances d'échange d'informations et la publication régulière

⁴⁵ National Sustainable Agriculture Coalition, [Organic Crop Insurance](#), 2016.

⁴⁶ USDA, [Natural Resources Conservation Service](#), EQIP Organic Initiative, 2018.

d'un rapport sur la production biologique basé sur des sondages réalisés auprès des entreprises agricoles pour déterminer les enjeux à soulever)⁴⁷.

Tableau 5 : Les programmes de soutien à la production biologique actuellement proposés au Minnesota

Programme	Conversion (taux USD/CAD : 1,32)	Maintien (taux USD/CAD : 1,32)	Création (taux USD/CAD : 1,32)
Programme de partage des coûts de certification	Aide financière de 75 % des coûts de certification dans la limite de 750 \$US (990 \$ CA) par activité, soit la production végétale, la production animale, la cueillette sauvage et la transformation.	Aide financière de 75 % des coûts de certification dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA) par activité	Non applicable à une entreprise en démarrage
Programme d'appui à la conversion biologique	Aide financière de 75 % des coûts de précertification, d'analyse de sol et de participation à des séminaires, dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA) par an, pour une durée de trois ans ou moins si certifié avant. Permet d'encourager le recours à un certificateur pour mieux se préparer à l'audit de certification.	Non applicable pour une entreprise déjà certifiée	Aide financière de 75 % des coûts de précertification, d'analyse de sol et de participation à des séminaires, dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA) par an pour une durée de 3 ans ou moins si certifié avant. Permet d'encourager le recours à un certificateur pour mieux se préparer à l'audit de certification.

Source : Minnesota Department of Agriculture, 2019.

Un encouragement aux bonnes pratiques est offert avec la bonification des paiements dans l'application du Conservation Stewardship Program (CSP) pour des mesures de conservation des sols, de la ressource en eau et des habitats naturels⁴⁸. Le programme EQIP apporte une assistance technique gratuite et une aide financière jusqu'à 140 000 \$ US (180 000 \$ CA) aux entreprises qui s'engagent dans la préservation de l'environnement avec des investissements en irrigation, en création de bandes riveraines, ou encore, dans une meilleure gestion énergétique des serres⁴⁹.

⁴⁷ Status of organic agriculture, www.mda.state.mn.us/sites/default/files/inline-files/legprpt-organic2015.pdf.

⁴⁸ USDA, 2018.

⁴⁹ Minnesota Department of Agriculture. Status of Organic Agriculture in Minnesota, Saint Paul, 2016.

Le Minnesota Farm Service Agency propose des offres de crédit pour des fermes en activité qui souhaitent se développer et des programmes de prêts pour que de petites exploitations puissent s'établir. Un programme local d'assurance récolte, le Noninsured Crop Disaster Assistance Program, permet une assurance des productions non couvertes par le programme de base, avec un prix spécifique aux productions biologiques⁵⁰.

5.1.3. En Californie

Le California Department of Food and Agriculture Organic Program se substitue totalement au fédéral pour l'application des programmes fédéraux par le biais du State Organic Program (SOP). Celui-ci permet à la Californie de bonifier les règles au-delà de la réglementation fédérale, le NOP en l'occurrence, d'administrer elle-même l'enregistrement, les contrôles, l'analyse des produits et la gestion des plaintes⁵¹. Chaque entreprise de production ou de transformation doit être inscrite auprès de l'État de Californie pour être conforme au SOP, en plus de devoir s'inscrire auprès d'un certificateur agréé pour être conforme au NOP. Dans les deux cas, une subvention de 75 % des frais d'inscription existe. En somme, la relation entre le SOP et le NOP est symbiotique. Le SOP met en œuvre la réglementation du NOP en Californie et celui-ci se fie au SOP pour effectuer la gestion des contrôles⁵². Le tableau 6 présente les programmes actuellement offerts aux entreprises agricoles californiennes en régie biologique.

Tableau 6 : Les programmes de soutien à la production biologique actuellement proposés en Californie

Programme	Conversion (taux USD/CAD : 1,32)	Maintien (taux USD/CAD : 1,32)	Création (taux USD/CAD : 1,32)
Programme de partage des coûts de certification NOP (California Department of Food and Agriculture, 2018)	Aide financière annuelle de 75 % des coûts de certification dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA) par activité	Aide financière annuelle de 75 % des coûts de certification dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA) par activité	Aide financière annuelle de 75 % des coûts de certification dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA) par activité
Programme de partage des coûts d'enregistrement au SOP (California Department of Food and Agriculture, 2018)	Aide financière annuelle de 75 % des coûts d'enregistrement des activités dans l'État de Californie dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA)	Aide financière annuelle de 75 % des coûts d'enregistrement des activités dans l'État de Californie dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA)	Aide financière annuelle de 75 % des coûts d'enregistrement des activités dans l'État de Californie dans la limite de 750 \$ US (990 \$ CA)

Sources : California Department of Food and Agriculture, 2018.

Le California Organic Products Advisory Committee est un comité qui regroupe des producteurs, des transformateurs, des distributeurs ainsi que des membres du gouvernement, dans le but de proposer de nouvelles pistes pour stimuler le développement du secteur biologique, renforcer l'action des politiques de promotion des produits biologiques et la formation⁵³.

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ California Department of Food and Agriculture. State Organic Program, Pacific Grove, 2016.

⁵² California Certified Organic Farmers. *Review of the California State Organic Program*, Santa Cruz, 2015.

⁵³ Berkeley Food Institute. *Growing organic State by State*. Berkeley, 2017.

Comme le fait le Minnesota, la Californie applique une bonification des paiements, variable selon les investissements (+25 % en moyenne), dans le cadre du CSP et du EQIP, pour les entreprises en conversion ou certifiées⁵⁴.

5.2. Les mesures de soutien en Europe

5.2.1. Pour l'ensemble de la communauté européenne

Le plan d'action pour l'avenir de la production biologique au sein de l'UE, adopté en 2014, propose trois axes : le renforcement de la compétitivité des entreprises agricoles, le développement de la confiance des consommateurs envers la certification et l'augmentation des échanges avec les pays tiers⁵⁵. D'une manière globale, les fonds alloués à l'agriculture en Europe sont régis par la Politique agricole commune (PAC), qui comprend deux piliers. Le premier contient les aides directes au revenu liées aux conditions de marché. Le second comprend les aides de soutien à l'agriculture comme fournisseur de bien public, avec des subventions découplées et conditionnelles en faveur de la compétitivité, la valorisation des territoires ruraux et la préservation de l'environnement. Ce second pilier est cofinancé par tous les États membres et chaque pays met en place son propre programme de développement rural en fonction des besoins locaux et administre celui-ci sur le plan national ou régional.

Dans le cadre de la PAC 2014-2020, une enveloppe globale de 6,3 G€ (9,3 G\$ CA)⁵⁶ est consacrée au maintien et à la conversion des entreprises biologiques⁵⁷. L'approche de prise en charge et les exigences sont différentes selon les juridictions. Dans la plupart des pays, les aides du premier pilier de la PAC sont accordées à tous types de fermes, biologiques ou conventionnelles, par le biais du « paiement vert », qui impose le respect de critères minimum pour pouvoir bénéficier des paiements à la surface. Ce paiement vert représente au moins 30 % du budget de ce pilier. Celui-ci intervient avec des règles strictes assurant un ratio minimal de surface en prairies permanentes par rapport à la SAU et la protection des zones dites sensibles (zones Natura 2000) ainsi qu'un nombre minimum de cultures à inclure dans la rotation, selon la taille de la ferme.

L'enveloppe consacrée au biologique entre dans le cadre du second pilier, qui est axé sur le développement rural et la préservation des ressources. Chaque pays, par le biais de son plan de développement rural, décide de la répartition du budget alloué et une plus grande latitude est laissée à chacun pour rétribuer les actions en fonction des priorités locales. Ainsi, dans chaque pays, les paiements pour l'agriculture biologique varient en fonction des types de productions et des zones prioritaires définies. Certains pays ont mis en place un paiement dégressif avec la surface de la ferme pour favoriser les petites entreprises⁵⁸. Des mesures favorisant le développement de l'agrotourisme pour créer des « biodistrict » sont également proposées.

⁵⁴ USDA. *Conservation Stewardship Program for Organic Producers*, Washington, 2018.

⁵⁵ Commission européenne. *Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne*, Bruxelles, 2014.

⁵⁶ Taux EUR/CAD : 1,47.

⁵⁷ Agence Bio. *Le Bio dans l'Union européenne*, Montreuil, 2017.

⁵⁸ *Ibid.*

Enfin, de plus en plus de projets de restauration collective biologique (garderies, écoles, établissements de santé, etc.) permettent de sécuriser les revenus des agriculteurs par des contrats à long terme. En 2018, l'UE a posé les bases de la prochaine réglementation biologique, qui entrera en vigueur en 2021. En outre, elle travaille actuellement sur la future PAC 2021-2027 avec l'objectif de faire en sorte que l'agriculture biologique amène à une agriculture durable et que les agriculteurs obtiennent une rémunération pour les services publics rendus tels que l'élevage de races en péril, la conversion de terres arables en prairies permanentes, ou encore, l'agriculture dans des zones de montagne⁵⁹, par exemple. D'ailleurs, la Commission européenne a publié, en mai 2020, la stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Celle-ci a pour objectif d'affecter au moins 25 % des terres agricoles de l'UE à l'agriculture biologique d'ici à 2030 et d'augmenter nettement la part de l'aquaculture biologique. Pour ce faire, la Commission a l'intention de présenter un plan d'action pour l'agriculture biologique qui s'ajoutera aux mesures relevant de la PAC, comme les programmes écologiques, les investissements et les services-conseils⁶⁰. Il est spécifié que ce plan d'action aidera les États membres à stimuler à la fois l'offre et la demande de produits biologiques.

Finalement, un important financement de la recherche interdisciplinaire est réalisé par le biais du programme Horizon 2020. Au sein de ce programme, le Core Organic Cofund 2016-2021 propose, à ce jour, 12 thématiques de recherche pour un financement total de 13 M€ (19 M\$ CA)⁶¹. Le réseau européen d'échanges d'information et de bonnes pratiques, par la plateforme Organic Farm Knowledge, a pour vocation de devenir la référence d'information en Europe⁶².

5.2.2. En France

Depuis 2001, l'Agence Bio centralise la communication et la promotion auprès de toutes les parties prenantes, joue un rôle d'observateur du secteur dans un esprit de partenariat entre l'agriculture biologique, l'agriculture conventionnelle, l'administration et les professionnels, soit l'amont et l'aval de la filière.

En une dizaine d'années, la France a vu le nombre d'exploitations biologiques doubler et elle se place aujourd'hui en troisième position des pays de l'UE ayant la plus grande part de SAU en régie biologique. Afin de conserver cette tendance, le projet Ambition Bio 2022 propose d'atteindre l'objectif de 15 % de la SAU en régie biologique. Le programme met de l'avant les pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal autour de plusieurs axes de développement⁶³ :

⁵⁹ Research Institute of Organic Agriculture FiBL. The world of organic agriculture, statistics and emerging trends, Frick, 2019.

⁶⁰ Commission européenne. Une stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Communication de la commission au parlement européen, au conseil économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, le 20 mai 2020.

⁶¹ Taux EUR/CAD : 1,47.

⁶² Research Institute of Organic Agriculture FiBL, 2019.

⁶³ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ambition Bio 2022, Paris, 2018.

➤ **Axe de développement de la production**

- Encourager les démarches collectives (filières et territoires);
- Améliorer les échanges de données (géolocalisation des parcelles bio);
- Mettre en place un fonds d'indemnisation des producteurs dont les productions ont subi une contamination les empêchant d'être valorisées comme biologiques;
- Développer la filière semences et plants biologiques⁶⁴;
- Structurer et favoriser l'accès aux intrants biologiques.

➤ **Axe de structuration de la filière**

- Créer un outil de dialogue territorial pour définir les priorités de production;
- Développer des outils de sécurisation des relations commerciales;
- Renforcer le rôle des observatoires et améliorer l'accès aux informations;
- Définir des indicateurs de prix et de coûts de production adaptés au bio.

➤ **Axe de développement de la consommation**

- Atteindre 20 % de produits biologiques dans la restauration;
- Développer des programmes de promotion et augmenter les exportations.

➤ **Axe de renforcement de la recherche**

- Orienter une part plus grande de la recherche vers la production;
- Renforcer le travail pour mesurer l'impact des productions biologiques et les valoriser dans le cadre d'un paiement des services environnementaux.

➤ **Axe formation**

- Développer le bio dans les formations agronomiques et vétérinaires;
- Améliorer l'accès aux ressources pédagogiques pour la formation continue.

➤ **Axe réglementation**

- Rendre obligatoire la communication des données des organismes certificateurs;
- Développer un pont entre certification biologique et environnementale.

Comme le montre le tableau 7 ci-après, on constate qu'un effort budgétaire important a été réalisé depuis une dizaine d'années afin que le pays renoue avec l'innovation et le dynamisme qui caractérisaient le secteur de l'agriculture biologique dans les années 70 et 80. Ainsi, le budget consacré au soutien des entreprises agricoles pour la conversion et le maintien à l'agriculture biologique a été quasiment doublé par rapport au précédent plan quinquennal et frôle maintenant le milliard d'euros (environ 1,5 G\$ CA)⁶⁵.

⁶⁴ Groupement national interprofessionnel des semences et plants. Plan de filière semences et plants. Paris, 2017.

⁶⁵ Taux EUR/CAD : 1,47.

Tableau 7 : Comparatif de l'évolution des plans de soutien à la bio en France

Plan Horizon 2012 (taux EUR/CAD de 1,4)	Plan Ambition Bio 2022 (taux EUR/CAD de 1,47)
Objectifs 6 % de la SAU convertie en biologique en 2012 (objectif non atteint, 3,9 % au bilan)	Objectifs 15 % de la SAU convertie en biologique en 2022 (7,5 % en 2018)
Fonds destinés aux aides à la conversion et au maintien par le Programme de développement rural (PDR) : 518 M€ pour cinq ans (725 M\$ CA)	Fonds destinés aux aides à la conversion et au maintien par le PDR : 830 M€ pour cinq ans + 50 M€/an à partir de 2020 (issus de la redevance pour pollution diffuse) → 930 M€ (1,4 G\$ CA) (+80 % vs Horizon 2012)
Fonds de structuration de la filière Avenir Bio : 3 M€/an (4,2 M\$ CA)	Fonds de structuration de la filière Avenir Bio : 8 M€/an (11,7 M\$ CA) (+160 % vs Horizon 2012)
Crédit d'impôt bio : 2 400 €/an (3 300 \$ CA)	Crédit d'impôt bio : 3 500 €/an par entreprise (5 100 \$ CA, +50 % vs Horizon 2012)
Exonération de taxe foncière pendant cinq ans sur les terres non bâties pour les entreprises certifiées	Exonération de taxe foncière pendant cinq ans sur les terres non bâties pour les entreprises certifiées. (N. B. : les prairies, les vergers, les vignes et les landes sont ensuite exonérés à 20 % en permanence)
Fonds dédiés à la recherche : 6 M€/an (8,4 M\$ CA)	Les fonds consacrés à la recherche n'ont pas été spécifiés par le gouvernement

Sources : Inspection générale des Finances, 2013; ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018.

L'augmentation du budget consacré au soutien des entreprises agricoles pour la conversion et le maintien à l'agriculture biologique signifie notamment une nette amélioration des paiements à l'hectare et le fait que de nouvelles cultures sont maintenant admissibles au paiement des aides, comme cela est détaillé dans le tableau 8.

Tableau 8 : Mesures de soutien à l'agriculture biologique actuellement offertes en France (taux EUR/CAD : 1,47)

Type de culture	Conversion et création	Maintien (priorisation des aides possibles)
Maraîchage et arboriculture (semences incluses)	900 € (1 300\$CA) /ha/an (+50 % pour le maraîcher et + 157 % pour l'arboriculture vs Horizon 2012)	600 € (900 \$ CA)/ha/an (+ 70 % pour le maraîcher et + 300 % pour l'arboriculture par rapport à Horizon 2012)
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales (hors liste)	900 € (1 300 \$ CA)/ha/an	600 € (900 \$ CA)/ha/an
Cultures légumières de plein champ	450 € (660 \$ CA)/ha/an (+30 % par rapport à Horizon 2012)	250 € (360 \$ CA)/ha/an (+70 % vs Horizon 2012)
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales (liste détaillée)	350 € (500 \$ CA)/ha/an	240 € (355 \$ CA)/ha/an
Viticulture	350 € (500 \$ CA)/ha/an (+30 % par rapport à Horizon 2012)	150 € (220 \$ CA)/ha/an (constant comparativement à Horizon 2012)
Cultures annuelles (semences incluses)	300 € (475 \$ CA)/ha/an (+50 % par rapport à Horizon 2012)	160 € (225 \$ CA)/ha/an (+60 % vs Horizon 2012)
Prairies (associées à l'élevage)	130 € (210 \$ CA) /ha/an (+30 % par rapport à Horizon 2012)	90 € (130 \$ CA)/ha/an (+10 % vs Horizon 2012)
Landes, estives, parcours	44 € (65\$CA)/ha/an	35 € (50 \$ CA)/ha/an

Source : (Ministère de l'Agriculture et de de l'Alimentation, 2016)

Dans le but de favoriser la biodiversité et le maintien des paysages ruraux, les propriétaires de pâturages spécifiques (montagne, pacage, Landes) reçoivent également un paiement. Un soutien additionnel est également apporté par le crédit d'impôt qui est bonifié de 50 % et par la mesure d'exonération de taxe foncière pendant cinq ans pour les entreprises certifiées en France⁶⁶.

Chaque région peut bonifier les investissements des producteurs et des transformateurs par le biais de fonds de soutien régionaux (appels à projets ou demandes individuelles reçues au fil du temps). Le programme Avenir Bio permet également de soutenir des initiatives de développement dans une filière ou dans une zone géographique spécifique (comme la relance d'une filière régionale de la châtaigne, la structuration de la collecte et la transformation des céréales biologiques pour dynamiser l'élevage de volailles biologiques, etc.). Les soutiens peuvent aussi être liés à la mise en place de démarches indirectement liées à la production agricole, dans laquelle un volet biologique existe. Par exemple, les agences de l'eau régionales peuvent octroyer des fonds à des projets collectifs de développement de filières biologiques dans le cadre de la lutte contre la pollution diffuse.

5.2.3. En Allemagne

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable, le gouvernement fédéral allemand prévoit d'atteindre 20 % de la SAU en régie biologique en 2030. Pour cela, une Stratégie pour l'avenir de l'agriculture biologique a été annoncée en 2017⁶⁷.

⁶⁶ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ambition Bio 2022. Paris, 2018.

⁶⁷ Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft). Organic Farming – Looking Forwards strategy. Bonn, 2017.

☞ Structure de la filière

Le programme fédéral de soutien à l'agriculture biologique et aux autres formes d'agriculture durables, le BÖLN, permet de financer la recherche et la formation ainsi que les opérations de promotion. Il est défini par le regroupement des fédérations de producteurs, de transformateurs et de distributeurs de produits biologiques qui agissent dans l'intérêt de la filière biologique en Allemagne. Le label Bio-Siegel vient en complément et assure la promotion des produits biologiques. Le BÖLN propose cinq priorités⁶⁸ :

- Définir un cadre juridique cohérent;
- Faciliter la conversion à l'agriculture biologique;
- Exploiter pleinement le potentiel de la demande pour les produits biologiques;
- Améliorer les performances des systèmes agricoles biologiques;
- Honorer les services environnementaux rendus par l'agriculture biologique.

La dotation du BÖLN a connu une augmentation de budget depuis 2018, se chiffrant à 30 M€ par an (44 M\$ CA)⁶⁹, soit une hausse de 76 % par rapport au budget de la décennie précédente comme on peut le lire dans le Tableau 10.

☞ Soutien à la production

Le soutien aux producteurs est cofinancé par les fonds européens et par le gouvernement fédéral allemand, au travers du fonds pour le développement agricole et la protection des côtes maritimes. En Allemagne, les pratiques biologiques font partie intégrante de la stratégie de développement des zones rurales et de la préservation de l'environnement. À ce titre, les budgets ne sont pas spécifiques à l'agriculture biologique, mais servent à soutenir un nombre important de mesures relatives aux infrastructures agricoles parmi lesquelles la promotion de mesures agroenvironnementales et climatiques ainsi que l'agriculture biologique⁷⁰. En 10 ans, les budgets alloués ont presque doublé et sont maintenant de 600 M€ (882 M\$ CA) par an⁷¹. Chaque région peut décider du montant forfaitaire attribué aux différentes cultures en fonction des priorités qu'elle établit et peut ajouter des critères de conditionnalité⁷². Le détail des subventions recevables *a minima* par les producteurs est repris dans le tableau 9 et les évolutions observées sur les 10 dernières années dans le tableau 10.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Taux EUR/CAD : 1,47.

⁷⁰ Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture. Plan-cadre pour la tâche commune – amélioration de la structure agricole et protection du littoral 2019-2020 (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft. Rahmenplan der Gemeinschaftsaufgabe – Verbesserung der Agrarstruktur und Küstenschutzes 2019-2022. Bonn, 2019.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft). L'agriculture biologique en Allemagne. Bonn, 2019.

Tableau 9 : Mesures minimales de soutien à la production biologique actuellement offertes en Allemagne⁷³

Type de culture	Conversion et création	Maintien
Maraîchage	590 € (860 \$ CA) ¹⁰ /ha/an (+96 % par rapport au GAK 2009-2013)	360€ (530\$CA)/ha/an (+ 56 % par rapport au GAK 2009-2013)
Cultures permanentes ou de pépinière	950 € (1 400 \$ CA)/ha/an (+111 % par rapport au GAK 2009-2013)	750€ (1 100\$CA)/ha/an (+78 % par rapport au GAK 2009-2013)
Cultures annuelles	250 € (370 \$ CA)/ha/an (+66 % par rapport au GAK 2009-2013)	210€ (305\$CA)/ha/an (+ 81 % par rapport au GAK 2009-2013)
Pâturages	250 € (370 \$ CA)/ha/an (+ 66 % par rapport au GAK 2009-2013)	210€ (305\$CA)/ha/an (+ 81 % par rapport au GAK 2009-2013)

Sources : (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft, 2019) et (Schwarz, Nieberg, & Sanders, 2010)

Le soutien à la production porte ses fruits en matière de retombées économiques. Pour la période 2017-2018, le gouvernement a estimé à 44 000 € (65 000 \$ CA) le bénéfice moyen par unité de travail sur une ferme biologique alors que celui-ci est estimé 33 000 € (48 500\$ CA) pour une ferme conventionnelle comparable, soit un écart de plus de 20 % en faveur de la régie biologique⁷⁴.

Tableau 10 : Comparatif de l'évolution des plans de soutien à la bio en Allemagne

Plan 2009-2013	Plan 2018-2022
Objectifs 20 % de la SAU convertie en biologique en 2010 (objectif non atteint, 5,9 % converti au bilan)	Objectifs 20 % de la SAU convertie en biologique en 2022 (8,2 % en 2019)
Fonds de soutien à l'agriculture biologique et au soutien agroenvironnemental par le Fonds allemand pour le développement de l'agriculture ⁷⁵ (GAK) : 360 M€ par an (500 M\$ CA)	Fonds de soutien à l'agriculture biologique et au soutien agroenvironnemental par le GAK : 600 M€/an (882 M\$ CA) (+76 % par rapport à 2009-2013)
Fonds de structuration de la filière par le BOLN : (recherche, promotion, formation) 17 M€/an (24 M\$ CA)	Fonds de structuration de la filière par le BOLN : (recherche, promotion, formation) 30 M€/an (44 M\$ CA) (+76 % par rapport à 2009-2013)

Source : Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft)

🕒 Le soutien de la recherche

Depuis la création du BÖLN en 2002, plus de 1 000 programmes de recherche ont déjà été financés pour un montant de plus de 150 M€ (220 M\$ CA)⁷⁶.

⁷³ Taux EUR/CAN : 1,47.

⁷⁴ Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft). L'agriculture biologique en Allemagne. Bonn, 2019.

⁷⁵ Fonds communautaire pour améliorer la structure agricole et la protection du littoral (Gemeinschaft Gabe zur Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutzes).

⁷⁶ Taux EUR/CAN : 1,47.

5.2.4. Au Danemark

Le Danemark se fixe l'objectif ambitieux de devenir le premier pays européen à avoir une agriculture 100 % biologique dans la décennie à venir⁷⁷. L'agriculture biologique bénéficie d'un soutien fort du gouvernement. À la suite de la mise en place d'un plan d'action pour la promotion de la production biologique en 2015, le gouvernement a pris la décision d'augmenter la part des produits biologiques dans la restauration collective (garderies, écoles, prisons, établissements de santé, armée, etc.).

➤ Structure de la filière

La réussite de l'agriculture biologique danoise passe par la coopération de toute la chaîne de valeur, notamment grâce à Organic Denmark qui assure la tâche de relier toutes les parties prenantes et se finance par un prélevé sur les ventes des fermes et par un fonds de l'État, entièrement financé par une écotaxe sur les pesticides⁷⁸. Organic Denmark met en relation offre et demande, réalise des campagnes promotionnelles et forme les distributeurs et les consommateurs aux spécificités de la production biologique⁷⁹. L'État danois est chargé de la certification des entreprises biologiques et réalise ce travail gratuitement depuis 1998⁸⁰. La population est très confiante dans le système de contrôle des produits, notamment parce que ce sont des inspecteurs de l'État qui réalisent les contrôles et qu'ils sont donc indépendants de tout intérêt économique⁸¹. Le monde de la restauration est également très dynamique. Plus de 2 000 établissements revendiquent le label gouvernemental « Organic Cuisine », qui indique le niveau d'aliments biologiques utilisés dans leurs établissements, comme le montre la figure 9.

Figure 9 : Les logos Organic Cuisine utilisés dans le monde de la restauration danoise



➤ Soutien à la production

La production biologique danoise est actuellement trois fois supérieure aux besoins de la population du pays. Le nombre important de fermes biologiques est en grande partie expliqué par le fait que le gouvernement prend en charge les frais des consultants pour étudier les possibilités de conversion et délivre la certification gratuitement, mais aussi par le fait que la population danoise est, de façon globale, très favorable à l'agriculture biologique, car elle la perçoit comme une condition *sine qua non* pour relever les enjeux environnementaux⁸².

⁷⁷ Ingemann, J. H. The evolution of organic agriculture in Denmark. Aalborg, Aalborg University, 2006.

⁷⁸ Gosselin, É. *Visite au Danemark, le pays du bio*. La Coop fédérée. Québec, 2018.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Agence Bio. *Le bio dans l'Union européenne*. Montreuil, 2017.

⁸¹ Organic Denmark. *The Organic way*. Åbyhøj. Denmark, 2018.

⁸² Gosselin, É. *op. cit.*

Ainsi, grâce à la demande soutenue et aux aides gouvernementales, présentées dans les tableaux 11 et 12 ci-après, à taille comparable, les fermes danoises biologiques réalisent en moyenne un bénéfice cinq fois supérieur à celui des fermes conventionnelles, selon Statistique Danemark⁸³.

Tableau 11 : Soutien à la production biologique actuellement offert au Danemark⁸⁴

Type de culture	Conversion et création	Maintien
Maraîchage, cultures annuelles, pâturages	278 € (408 \$ CA) /ha/an (+68 % par rapport à 2007-2013)	117 € (172 \$ CA)/ha/an (+15 % par rapport à 2007-2013)
Vergers et petits fruits	815 € (1 200 \$ CA)/ha/an (+393 % par rapport à 2007-2013)	654 € (960 \$ CA)/ha/an (+547 % par rapport à 2007-2013)

Sources : (Ministry of Food, Agriculture and Fisheries of Denmark, 2015) et (Schwarz, Nieberg, & Sanders, 2010).

Tableau 12 : Évolution des plans de soutien à l'agriculture biologique au Danemark

Plan 2007-2013	Plan 2014-2020
<p>Il n'y avait pas à proprement parler de plan spécifique pour l'agriculture biologique avant celui publié en 2015. Le plan de 2007-2013 était un plan de développement rural non spécifique au biologique.</p> <p>Certains éléments spécifiques à la filière biologique ont cependant pu être retrouvés dans le détail des mesures.</p> <p>Fonds destinés à la recherche en agriculture biologique : 5,5 M€ (7,7 M\$ CA)/an.</p> <p>Fonds de soutien à la production biologique : 3,7 M€ (5,2 M\$ CA)/an.</p>	<p>Objectifs : 12 % de la SAU convertie en biologique en 2020 (11 % en 2019).</p> <p>Fonds de soutien à la production biologique : 10,6 M€ (15,5 M\$ CA)/an (+93 % par rapport à 2007-2013).</p> <p>Fonds de soutien à la recherche en agriculture biologique : 8 M€ (11,8 M\$ CA)/an (+47 % par rapport à 2007-2013).</p> <p>Fonds de promotion à l'échelle nationale : 6,3 M€ (9,3 M\$ CA) dépensés entre 2015 et 2018.</p> <p>Fonds de promotion export : 4,5 M€ (6,6 M\$ CA) dépensés entre 2015 et 2018.</p> <p>Fonds de soutien à la restauration collective publique : 8 M€ dépensés entre 2015 et 2018 (11,8 M\$ CA).</p> <p>➔ Dotation totale du plan bio : 267 M€ (soit environ 38 M€/an)</p>

Sources : Ministry of Food, Agriculture and Fisheries of Denmark, 2015; ÉcoRessources Consultants pour la Fédération d'agriculture biologique du Québec, 2009; Ministry of Food, Agriculture and Fisheries of Denmark, 2012; European Commission, 2014.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Taux EUR/CAD : 1,47.

➤ Soutien à la recherche

L'institut de recherche ICROFS coordonne les projets de recherche à l'échelle nationale. Les projets de recherche sont soutenus par le gouvernement et une base de données a récemment été créée pour recenser les publications sur l'agriculture biologique du monde entier afin de partager la connaissance.

5.3. En Suisse

La Suisse est lui aussi un pays précurseur dans le développement de la filière biologique et cultive plus de 16 % de sa surface agricole en régie biologique. La Suisse souhaite, à moyen terme, devenir un pays entièrement associé à l'agriculture biologique, comme le laisse deviner le slogan « La Suisse, pays bio » de l'organisme Bio suisse, principal instigateur de la structuration de la filière biologique du pays⁸⁵. Selon une étude du FIBL, à taille et à production comparables, la majorité des fermes en régie biologique ont de meilleurs résultats économiques que les fermes conventionnelles, et ce, sans tenir compte des contributions reçues⁸⁶.

➤ Structure de la filière

La filière biologique est très structurée grâce à l'organisme Bio Suisse, fédération des entreprises agricoles biologiques du pays. Chaque entreprise membre répond à un cahier des charges et à des valeurs précises d'équité de marché, de qualité de produits, tout en s'engageant à réaliser une agriculture durable et respectueuse des cycles naturels et du bien-être animal⁸⁷. C'est à cette condition que les produits de ces entreprises peuvent porter le label et la marque déposée « Le Bourgeon », gage de qualité auprès des consommateurs. L'organisation trouve principalement ses ressources dans la cotisation annuelle payée par ses membres (100 CHF de base et 12 CHF/ha, soit environ 130 \$ CA et 16 \$ CA/ha)⁸⁸ et par les droits des licences des produits⁸⁹. Il est important de relever que le cahier des charges de Bio Suisse place les relations commerciales équitables au cœur de ses priorités avec un code de conduite de relations commerciales. Les points mis en avant par l'organisation lors de sa consultation pour définir la nouvelle politique agricole sont⁹⁰ :

- Développer les systèmes de production durables;
- Favoriser la production de denrées alimentaires qui préservent les ressources;
- Agir en faveur de la protection du climat et de la fertilité des sols;
- Accorder plus d'importance aux initiatives pour la réduction des pesticides;
- Renoncer au génie génétique et encourager la sélection végétale locale.

⁸⁵ Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture. Politique agricole à partir de 2022. Berne, 2019.

⁸⁶ Sanders, Nieberg & Offermann, 2010.

⁸⁷ Bio Suisse. Lignes directrices et politique de la fédération. Bâle, 2018.

⁸⁸ Taux CHF/CAD : 1,32.

⁸⁹ Bio Suisse. Concepts directeurs. Bâle, 2018.

⁹⁰ Bio Suisse. Politique agricole 2022+ : Les 6 exigences de Bio Suisse. Bâle, 2019.

Bio Suisse est également très actif auprès des consommateurs. Dans une démarche de sensibilisation du grand public, le site Internet propose des explications sur ce que l'agriculture biologique peut concrètement apporter pour répondre aux enjeux climatiques, au bien-être animal, ou encore, à la préservation des sols et de la biodiversité⁹¹. Comme montré à la figure 10, le label général le Bourgeon de Bio Suisse est agrémenté d'autres indications selon si le produit est local, issu d'une ferme en conversion, ou encore, s'il est référencé sur une liste d'excellence⁹² afin de mieux valoriser les produits.

Figure 10 : Les différents labels de Bio Suisse



➤ Soutien à la production

Le système de soutien suisse est assez semblable à celui des pays de l'UE, avec un paiement direct qui est conditionné par le respect de prestations écologiques requises correspondant au minimum de pratiques agronomiques à mettre en œuvre pour favoriser l'environnement et la biodiversité. Les paiements sont variables selon la localisation de la ferme, valorisant plus fortement l'occupation des zones de montagnes. Des paiements directs écologiques viennent ensuite s'ajouter pour les producteurs posant des actions de conservation plus importantes que le minimum demandé et permettent de les rétribuer pour leur apport à la biodiversité, au maintien des paysages ruraux, à la réduction de la pollution, ou encore, à la mise en place d'un élevage particulièrement efficace en matière de bien-être animal. Il n'y a pas d'accompagnement financier spécifique au maintien de la régie biologique en Suisse, mais ces paiements directs écologiques encouragent certainement les entreprises à maintenir la certification.

Le détail des mesures de soutien en Suisse est repris au tableau 13 ci-après. Une évolution à la hausse des dépenses est d'ores et déjà planifiée pour la prochaine politique agricole démarrant en 2022, comme détaillée au tableau 14⁹³

⁹¹ Bio Suisse. Concepts directeurs. Bâle, 2018.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture. Paiements directs aux exploitations suisses à l'année. Berne, 2019.

Tableau 13 : Soutien à la production biologique offert en Suisse en 2019

Type de culture	Conversion et création
Maraîchage et vergers	1 600CHF (2 110 \$ CA)/ha/an Plus une contribution cantonale selon les cantons : <ul style="list-style-type: none"> o Canton de Vaud : 800CHF (1 050 \$ CA)/ha/an + compensation si perte de plus de 80 % de la récolte si maladies ou ravageurs dans la culture pendant la conversion o Canton du Jura : prêt sans intérêt de 40 000 CHF (53 000 \$ CA) remboursable en huit ans (valable pour une ferme quel que soit le nombre de productions) o Canton du Tessin : subvention de 15 000 CHF (20 000 \$ CA) conditionnée par un engagement à respecter le cahier des charges biologique pendant 10 ans
Grandes cultures	1 200CHF (1 580 \$ CA)/ha/an Plus une contribution cantonale selon les cantons : <ul style="list-style-type: none"> o Canton de Vaud : 500CHF (660 \$ CA)/ha/an + compensation si perte de plus de 80 % de la récolte si maladies ou ravageurs dans la culture du colza et du pois pendant la conversion o Canton du Jura : prêt sans intérêt de 40 000 CHF (53 000 \$ CA) remboursable en huit ans (valable pour une ferme quel que soit le nombre de productions) o Canton du Tessin : subvention de 15 000 CHF (20 000 \$ CA) conditionnée par un engagement à respecter le cahier des charges biologique pendant 10 ans
Autres surfaces agricoles (pâturages, estives, landes)	200 CHF (265 \$ CA)/ha/an Plus une contribution cantonale selon les cantons : <ul style="list-style-type: none"> o quel que soit le nombre de productions o Canton du Tessin : subvention de 15 000 CHF (20 000 \$ CA) conditionnée par un engagement o Canton de Vaud : 150 CHF (200 \$ CA)/ha/an en plaine et 300 CHF (400 \$ CA)/ha/an en montagne o Canton du Jura : prêt sans intérêt de 40 000 CHF (53 000 \$ CA) remboursable en huit ans (valable pour une ferme respectant le cahier des charges biologique pendant 10 ans) (valable pour une ferme quel que soit le nombre de productions)

Sources : Agridéa, 2015; Bioactualité, 2018; Office fédéral de l'agriculture Suisse OFAG, 2019.

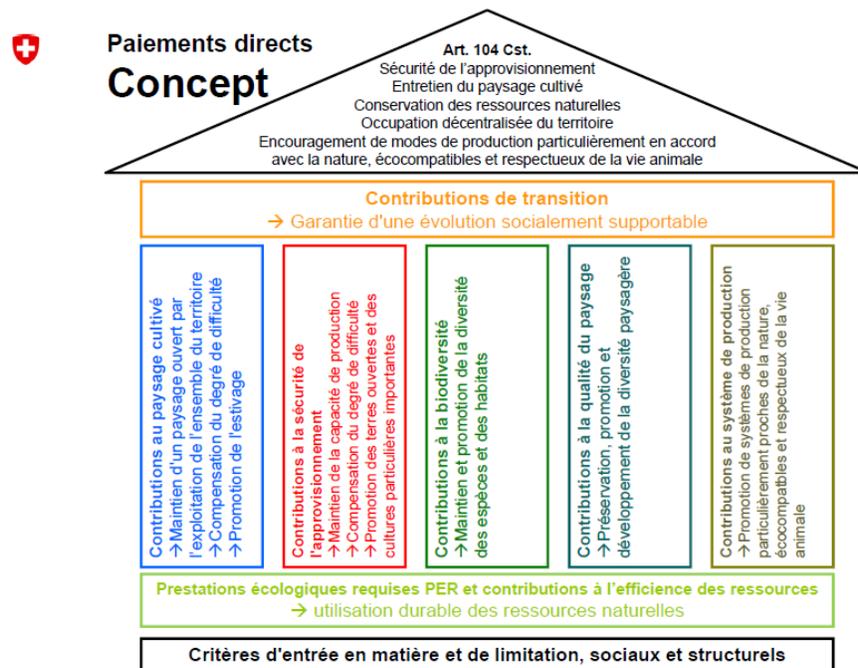
Tableau 14 : Comparatif de l'évolution des plans de soutien à l'agriculture biologique en Suisse

Plan 2008-2011 (taux CHF/CAD :1,016)	Plan 2018-2021 (taux CHF/CAD :1,2)	Plan 2022-2025 (prévisionnel) (taux CHF/CAD :1,32)
Fonds consacrés au soutien des systèmes de productions proches de la nature et respectueux de l'environnement et de l'animal et à la conversion : 1 852 M CHF (1 880 M\$ CA)	Fonds consacrés au soutien des systèmes de productions proches de la nature et respectueux de l'environnement et de l'animal et à la conversion : 2 442 M CHF (2 960 M\$ CA) (+32 % par rapport à 2008-2011)	Fonds consacrés au soutien des systèmes de productions proches de la nature et respectueux de l'environnement et de l'animal et à la conversion : 3 867 M CHF (5 100 M\$ CA) (+58 % par rapport à 2018-2021)

Sources : Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture. Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2008 à 2011. Berne, 2007; Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture. Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021. Berne, 2016; (Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture. Politique agricole à partir de 2022. Berne, 2019.

Il n'existe pas de plan national pour l'agriculture biologique en Suisse. Les moyens mis en place pour développer ce type de régie sont englobés dans le budget alloué au soutien des systèmes de production respectueux de l'environnement et des animaux, comme le spécifie en détail la figure 11.

Figure 11 : Composition des paiements directs en Suisse



Source: Office fédéral de l'agriculture suisse, 2018

➤ **Soutien à la commercialisation**

Bio Suisse propose toute une trousse d'outils promotionnels que les entreprises agricoles peuvent commander en ligne.

➤ **Soutien à la recherche**

Bio Suisse organise régulièrement des journées d'échanges de bonnes pratiques sur les fermes, ce qui permet la diffusion du savoir et l'émergence de problématiques communes pouvant mener à des sujets de recherche⁹⁴.

5.4. Synthèse de l'évolution du soutien accordé à l'agriculture biologique

D'une façon générale, nous constatons que les budgets appuyant le développement de l'agriculture biologique ont été au moins doublés dans quasiment tous les pays analysés lors de la dernière décennie, comme l'indique le tableau 15. On note qu'au-delà de la variation des budgets, il y a également eu un changement dans les types de mesures mises en place qui conditionnent maintenant les paiements à la réalisation d'objectifs environnementaux. La tendance générale serait donc à ne plus considérer l'agriculture biologique comme une fin en soi, mais comme une pratique permettant d'améliorer la biodiversité, le bien-être animal et de lutter contre les changements climatiques. Cette considération permet de mettre en commun des objectifs afin d'utiliser au mieux les moyens financiers disponibles.

⁹⁴ Bio Suisse. Rapport annuel 2018. Bâle, 2019.

Tableau 15 : Surfaces et moyens consacrés à l'agriculture biologique, 2009-2019

	% de SAU bio en 2017	% de SAU bio en 2009	Différence entre 2009 et 2017	Budget annuel moyen pour le bio 2009 M\$ CA (taux USD/CAD 1,14; EUR/CAD 1,4; CHF/CAD 1,016)	Budget annuel moyen pour le bio 2019 M\$ CA (taux USD/CAD 1,32; EUR/CAD 1,47; CHF/CAD 1,32)	Différence entre 2009 et 2019	Budget \$ CA/hab 2009 (taux USD/CAD 1,14; EUR/CAD 1,4; CHF/CAD 1,016)	Budget \$ CA/hab. 2019 (taux USD/CAD 1,32; EUR/CAD 1,47; CHF/CAD 1,32)
États-Unis	0,60	0,20	200 %	30	112	273 %	0,10	0,34
Minnesota	0,27	0,30	-10 %	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Californie	1,07	0,91	18 %	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Canada	1,80	1,04	73 %	4	11	175%	0,12	0,30
Québec	2,70	1,30	108 %	1,9	4,6	142 %	0,24	0,55
UE	6,20	2,10	195 %	650	1300	100 %	1,29	2,54
Allemagne	8,20	5,59	47 %	384	882	130 %	4,69	10,65
Danemark	8,60	5,88	46 %	13	38	192 %	2,36	6,61
France	6,30	2,46	156 %	155	288	86 %	2,47	4,30
Suisse	14,40	10,78	34 %	470*	1200*	155 %	61,02	142,52

Sources : USDA, 2017; USDA, 2008; Agence Bio, 2017; Statistique Canada, 2017; Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture, 2007; Confédération suisse – Office fédéral de l'agriculture, 2016; OCDE, 2011; OCDE, 2019; Agence Bio, 2017; Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture – Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft, 2017. Budget consacré à l'agriculture respectueuse de l'environnement et de l'animal – Prestations écologiques requises.

6. Analyse comparative du soutien d'une exploitation type selon son lieu d'opération

Les simulations mises de l'avant ci-après tiennent compte des aides gouvernementales que recevrait une entreprise sous régie biologique selon le stade de son évolution (conversion, maintien ou création). Ce type de simulation, basée sur un modèle de « ferme type », permet de comparer quels seraient les montants d'aide reçus selon la juridiction dans laquelle se trouverait l'entreprise, avec une distinction des aides à l'investissement et des aides basées sur les pratiques. Ainsi, le modèle de ferme demeurant fixe, il est possible de voir l'impact des programmes gouvernementaux sur le soutien reçu. Il est important de spécifier que la vocation de cette simulation est de présenter une comparaison du soutien gouvernemental afin de voir sa portée et son impact. Les limites de l'analyse résident dans le fait que toutes les fermes n'ont pas, en réalité, la taille prise en compte dans les hypothèses de la ferme type et que les situations économiques varient d'une juridiction à l'autre. En effet, les prix et la demande étant différents d'un marché à l'autre, en aucun cas ces simulations ne peuvent servir de comparaison de la rentabilité des entreprises agricoles sous régie biologique.

Les hypothèses retenues pour définir la ferme type dans chacune des productions à l'étude sont issues de rapport d'analyse de groupes et d'échanges avec des conseillers spécialisés. Pour chaque situation, des hypothèses sur le nombre d'heures de service-conseil, le coût de certification, les investissements en matériel (ex. : outils de sarclage, clôtures pour le pâturage) et les mesures agroenvironnementales mises en place ont été définies. Les résultats par rapport au soutien gouvernemental sont exprimés en dollars reçus par hectare, car les systèmes d'aides sont le plus souvent exprimés sur cette base.

Le calcul du soutien peut faire l'objet de plafonds de limite de temps ou de dépenses selon les juridictions. Tous les détails de calculs sont en annexe.

50

6.1. Modèle d'une ferme laitière

La ferme laitière type a été définie sur la base de l'analyse de groupe provinciale 2017 pour les fermes laitières biologiques du Québec⁹⁵ et par des échanges avec des conseillers en gestion œuvrant dans le secteur laitier. Les paramètres retenus sont ceux d'une ferme d'une superficie totale de 169 ha en culture : 100 ha cultivés en fourrages, 40 ha en céréales et 29 ha en pâturages. La production de cette ferme est basée sur le maintien de 67 vaches en lactation. Les hypothèses détaillées sont présentées à l'annexe 1 : *Hypothèses pour établir une ferme-type en production laitière biologique*.

⁹⁵ Doré, M.-J., Tremblay, V., et Labrecque, L. *Analyse de groupe provinciale Lait biologique 2017*. La Pocatière. GCA Côte-du-Sud et GCA Lotbinière-Nord, 2019. www.agriconseils.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/PDF-ADG-lait-bio.pdf

Les résultats détaillés pour les trois stades (démarrage, conversion et maintien) sont présentés dans l'annexe 2 : *Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme laitière*, l'annexe 3 : *Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme laitière* et l'annexe 4 : *Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme laitière*. Le détail des aides reçues à l'hectare est repris pour chaque stade dans les tableaux 16, 17 et 18.

Selon cette simulation, l'Allemagne et la Suisse sont les pays où les aides à la conversion et à la création de fermes biologiques en production laitière sont les plus importantes. Cependant, lorsqu'il s'agit d'accompagner le maintien de telles entreprises, la Suisse est nettement moins généreuse et apporte uniquement un soutien lié à la mise en place de mesures agroenvironnementales (implantation de haies brise-vent et culture de couverture dans notre exemple) contrairement aux pays membres de l'UE, qui affichent toujours un soutien important même une fois que les fermes sont certifiées.

Par ailleurs, le Québec offre un soutien important des projets d'investissement. Toutefois, si l'on fait l'exercice d'omettre les investissements de l'analyse, donc de considérer les années suivant la dépense en investissement, on note que le soutien est nettement plus faible en comparaison des autres juridictions.

Tableau 16 : Simulation des aides à la conversion pour une ferme laitière

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	6 500	-	-	51 800	57 120	40 000	89 700
Conversion des pâturages	725	-	-	10 730	11 832	6 090	7 685
Services-conseils	5 525	990	-	-	-	-	-
Investissements	26 665	-	-	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	11 640	43 156	59 652	56 000	-	28 000	18 200
Certification	-	900	900	-	-	-	-
Soutien/an (pour la période de conversion seulement)	51 055	45 046	60 552	118 530	68 952	77 590	115 585
Soutien/ha/an (année des investissements)	302	267	358	701	408	459	684
Soutien/ha/an (hors investissement)	93	242	233	701	408	438	627

Tableau 17 : Simulation des aides à la création pour une ferme laitière

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	6 500	-	-	51 800	57 120	40 000	89 700
Conversion des pâturages	725	-	-	10 730	11 832	6 090	7 685
Services-conseils	11 050	990	-	-	-	-	-
Investissements	26 665	-	-	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnement	11 640	43 156	59 652	56 000	-	28 000	18 200
Certification	-	900	900	-	-	-	-
Soutien/an (année de création de l'entreprise)	56 580	45 046	60 552	118 530	68 952	77 590	115 585
Soutien/ha/an (année des investissements)	335	267	358	701	408	459	684
Soutien/ha/an (hors investissement)	126	242	233	701	408	438	627

Tableau 18 : Simulation des aides au maintien pour une ferme laitière

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	-	-	-	42 700	24 080	23 200	-
Conversion des pâturages	-	-	-	8 845	4 988	3 770	-
Services-conseils	4 420	-	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-	3 500*	-
Mesures agroenvironnementales	11 640	43 156	59 652	56 000	-	28 000	18 200
Certification	-	900	900	-	-	-	-
Soutien/an	16 060	44 056	60 552	107 545	29 068	58 470	18 200
Soutien/ha/an (année des investissements)	95	261	358	636	172	346	108
Soutien/ha/an (hors investissement)	44	236	233	636	172	325	51

*Crédit d'impôt valable sur les charges d'exploitation

6.2. Modèle d'une ferme maraîchère intensive

La ferme maraîchère intensive type a été définie sur la base d'une publication de la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada⁹⁶ et d'entretiens avec des conseillers en gestion œuvrant dans le secteur maraîcher. Nous avons retenu la moyenne à huit acres, soit 3,2 ha. Dans une logique de répondre à la demande pour les produits locaux et d'améliorer le taux de rétention des clients en allongeant la période de production à 10 mois par an (production intensive), il est envisagé dans ce modèle un investissement dans deux serres jumelées chauffées pour une superficie totale de 1 000 m² et un coût de 240 000 \$ CA⁹⁷. Les hypothèses détaillées du modèle sont consultables à l'annexe 5 : *Hypothèses dans le cas d'une ferme maraîchère* et les résultats détaillés pour les trois situations se retrouvent dans l'annexe 6 : *Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme maraîchère*, l'annexe 7 : *Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme maraîchère* et l'annexe 8 : *Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme maraîchère*.

Dans le cas du maraîchage, les résultats synthétisés dans les tableaux 19, 20 et 21 montrent que le Québec se démarque grâce à une importante subvention à l'hectare des surfaces converties ou créées (Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique du MAPAQ). Il faut cependant garder à l'esprit que le soutien à la conversion ou à la création n'intervient qu'à la troisième année de conversion et à la première année de certification (post conversion), et que cette aide n'est pas récurrente. Néanmoins, même sans considérer cette subvention, le soutien resterait quand même le plus important.

⁹⁶ Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie des produits biologiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada. Avantages des produits biologiques. Grandes cultures. Ottawa, 2014.

⁹⁷ UPA. Évaluation de la rentabilité des serres en production maraîchère biologique diversifiée et programme d'aide à l'investissement. Longueuil, 2018.

Tableau 19 : Simulation des aides à la conversion pour une ferme maraîchère

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	8 500	-	-	2 752	1 306	4 160	6 752
Services-conseils	5 525	990	-	-	-	-	-
Investissements	39 995	13 230	13 230	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	8 640	4 989	22 032	1 280	-	-	9 875
Certification	-	990	990	-	-	-	-
Soutien/an	62 160	20 199	36 252	4 032	1 306	7 660	16 627
Soutien/ha/an (année des investissements)	19 581	6 312	11 329	1 260	408	2 394	5 196
Soutien/ha/an (hors investissement)	4 383	898	584	1 260	408	1 300	2 196

Tableau 20 : Simulation des aides à la création pour une ferme maraîchère

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	8 500	-	-	2 752	1 306	4 160	6 752
Services-conseils	11 050	990	-	-	-	-	-
Investissements	39 995	13 230	13 230	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	-	4 989	22 032	1 280	-	-	9 875
Certification	-	990	990	-	-	-	-
Soutien/an	59 545	20 199	36 252	4 032	1 306	7 660	16 627
Soutien/ha/an (année des investissements)	18 608	6 312	11 329	1 260	408	2 394	5 196
Soutien/ha/an (hors investissement)	6 109	898	584	1 260	408	1 300	2 196

Tableau 21 : Simulation des aides au maintien pour une ferme maraîchère

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	-	-	-	1 696	550	2 880	-
Service-conseil	4 420	-	-	-	-	-	-
Investissements	39 995	13 230	13 230	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	8 640	4 989	22 032	1 280	-	-	9 875
Certification	-	990	990	-	-	-	-
Soutien/an	53 055	19 209	36 252	2 976	550	6 380	9 875
Soutien/ha/an (année des investissements)	16 580	6 003	11 329	930	172	1 994	3 086
Soutien/ha/an (hors investissement)	1 381	588	584	930	172	900	86

6.3. Modèle d'une ferme en grandes cultures

La ferme-type en grandes cultures a été définie sur la base d'une étude technico économique sur la production de grains biologiques au Québec publiée par le CRAAQ en 2018, qui établit la surface moyenne à 240 ha⁹⁸. Les autres hypothèses ont été validées par des échanges avec des conseillers et par l'utilisation du simulateur Transition Bio Express du CETAB+. Les hypothèses du modèle sont fournies à l'annexe 9 : *Hypothèses dans le cas d'une ferme en grandes cultures*. Les résultats sont détaillés à l'annexe 10 : *Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme en grandes cultures*; à l'annexe 11 : *Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme en grandes cultures*; et à l'annexe 12 : *Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme en grandes cultures*.

Pour le cas d'une ferme en grandes cultures, les résultats présentés aux tableaux 22, 23 et 24 sont assez semblables au cas des fermes laitières. Nous pouvons constater que c'est en Europe que les aides à la conversion et à la création des fermes biologiques sont les plus importantes. Nous remarquons que le Québec se situe au même niveau de soutien que les États-Unis, si l'on tient compte uniquement des aides à l'investissement.

⁹⁸ Filière biologique du Québec, CECPA, CETAB+, CRAAQ. Données économiques et techniques en production de grains biologiques au Québec - Résumé. CRAAQ, Québec, 2018.

Tableau 22 : Simulation des aides à la conversion pour une ferme en grandes cultures

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	24 000	-	-	88 800	97 920	114 000	379 200
Service-conseil	5 525	990	-	-	-	-	-
Investissements	30 397	-	-	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	28 080	71 056	87 152	96 000	-	48 000	9 600
Certification	-	900	900	-	-	-	-
Soutien/an	88 002	72 946	88 052	184 800	97 920	165 500	388 800
Soutien/ha/an (année des investissements)	367	304	367	770	408	690	1 620
Soutien/ha/an (hors investissement)	204	287	279	770	408	675	1 580

Tableau 23 : Simulation des aides à la création pour une ferme en grandes cultures

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	24 000	-	-	88 800	97 920	114 000	379 200
Service-conseil	11 050	990	-	-	-	-	-
Investissements	30 397	-	-	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	-	71 056	87 152	96 000	-	48 000	9 600
Certification	-	900	900	-	-	-	-
Soutien/an	65 447	72 946	88 052	184 800	97 920	165 500	388 800
Soutien/ha/an (année des investissements)	273	304	367	770	408	690	1 620
Soutien/ha/an (hors investissement)	146	287	279	770	408	675	1 580

Tableau 24 : Simulation des aides au maintien pour une ferme en grandes cultures

	Québec	Minnesota	Californie	Allemagne	Danemark	France	Suisse
Conversion des cultures	-	-	-	73 200	41 280	61 200	-
Service-conseil	3 315	-	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-	3 500	-
Mesures agroenvironnementales	28 080	71 056	87 152	96 000	-	48 000	9 600
Certification	-	900	900	-	-	-	-
Soutien/an	31 395	71 956	88 052	169 200	41 280	112 700	9 600
Soutien/ha/an (année des investissements)	131	300	367	705	172	470	40
Soutien/ha/an (hors investissement)	95	283	279	705	172	455	-

**Crédit d'impôt valable sur les charges d'exploitation*

Conclusion et perspectives

L'agriculture biologique a gagné en popularité et s'est significativement développée au cours de la dernière décennie, et ce, partout dans le monde. Malgré cette croissance, elle semble encore évoluer en marge du développement général de l'agriculture traditionnelle, alors même qu'elle a le potentiel de contribuer à résoudre certains défis environnementaux de notre époque.

Sur le plan commercial, la production biologique est soumise à la concurrence des autres systèmes de production et doit faire face à des risques accrus, à des rendements souvent inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle, mais aussi à des normes strictes et à des coûts importants afin de conserver une certification obtenue après trois années de conversion. Durant cette période, les risques ne sont pas couverts par une bonification des prix de vente. Cette réalité justifie les aides à la conversion et au démarrage dans une majorité de juridictions étudiées, mais il reste que certaines d'entre elles offrent des aides au maintien, ce qui permet donc à l'agriculture biologique de continuer à se développer.

De nombreuses approches de soutien à l'agriculture biologique existent selon les juridictions. Cette diversité de programmes tend à créer des situations inégales entre les entreprises à une époque de globalisation des marchés. On observe une tendance au soutien direct des entreprises biologiques en Europe avec un paiement à l'hectare récurrent, qui encourage le maintien des pratiques associées à la production biologique, en assurant sur le long terme leur mise en œuvre, allant même à la réduction, voire l'exonération, de la taxe foncière. Ce type de mesures permet d'exercer un effet de levier important sur le taux de conversion. Bien souvent, les paiements à l'hectare sont justifiés par la rétribution des externalités positives et financés en partie par le déploiement de taxes sur les pesticides.

En Amérique du Nord, bien que l'on observe un soutien plus axé sur l'aide à l'investissement et relativement moins d'actions en faveur des paiements environnementaux, il faut cependant noter que les États-Unis ont mis en place des programmes d'accompagnement prenant en charge une partie des coûts de certification et la surprime pour l'assurance récolte des productions sous régie biologique. Ce type d'aide est considéré comme un appui au maintien des superficies en production biologique, puisqu'il offre des aides récurrentes.

Dans plusieurs pays, un grand nombre de mesures et de programmes proposent une bonification des montants normalement versés par certains programmes. Ce genre d'appui n'est pas toujours spécifiquement associé à l'agriculture biologique, mais contribue indirectement à son développement.

Au Québec, plusieurs mesures de soutien ont déjà fait leurs preuves, notamment par le biais du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique et la bonification du Programme services-conseils, tous deux offerts par le MAPAQ. Bien que le Québec soit un exemple en Amérique du Nord en matière de réglementation, de soutien à la conversion, de contrôle et de valorisation, les entreprises agricoles québécoises ne bénéficient pas d'un soutien direct au maintien de la production biologique, contrairement à leurs homologues dans d'autres juridictions avec qui ils doivent concurrencer sur les marchés.

L'analyse comparative du soutien d'une exploitation type selon son lieu d'exploitation illustre une répartition inégale des aides disponibles. Rappelons que la Stratégie collective de développement du secteur biologique québécois 2014-2018 visait à inciter les gouvernements à non seulement apporter un soutien à la création et à la conversion d'entreprises en agriculture biologique, mais également au maintien de celles-ci⁹⁹.

Enfin, il ressort de cette étude que dans toutes les juridictions analysées, les budgets consacrés directement ou indirectement au développement de l'agriculture biologique sont en nette évolution. De manière générale, les programmes d'aides en faveur du maintien des bonnes pratiques se multiplient afin de pérenniser une agriculture répondant aux enjeux du développement durable. L'analyse des programmes en vigueur démontre que l'aide au maintien des pratiques agroenvironnementales, basée sur la rétribution des externalités positives, ne se limite pas à l'agriculture biologique, mais à toutes les entreprises agricoles qui mettent en œuvre de bonnes pratiques. En d'autres mots, le simple fait de détenir la certification biologique ne justifie pas une aide explicite aux entreprises par rapport à leur impact sur l'environnement.

Ainsi, un soutien plus généralisé est largement mis en place, afin de rétribuer les entreprises agricoles pour les services environnementaux rendus et la résilience de leurs systèmes de production. Comme le démontre notre analyse, plusieurs pays comme la Suisse ou l'Allemagne ont un unique budget de soutien à l'agriculture durable, qui englobe la production biologique. Les programmes d'aide se font, dans ces cas, plus en faveur de pratiques de gestion de l'azote, de la ressource en eau, de la biodiversité, ou encore, des conditions offertes aux animaux à l'élevage. En d'autres termes, cette approche propose que le soutien gouvernemental à l'agriculture biologique soit considéré comme un des moyens efficaces de parvenir à l'adoption plus généralisée de pratiques durables.

⁹⁹ Filière biologique du Québec, 2014.

ANNEXES

Annexe 1 : Hypothèses pour établir une ferme-type en production laitière biologique

Conseil	Montant	Référence
Conversion (nombre d'heures/an)	50	Communication personnelle
Maintien (nombre d'heures/an)	40	Communication personnelle
Création (nombre d'heures/an)	100	Communication personnelle
Coût horaire (\$/heure)	130	Communication personnelle
Certification	Montant	Référence
Coût de la certification (\$/an)	1 200	OMAFRA, 2010
Investissements (création et conversion)		
Investissements en clôtures et outils de travail du sol (\$)	50 000	CETAB+, 2018
Mesures agroenvironnementales	Montant	Référence
Mise en place de cultures de couverture (nombre d'ha)	140	
Mise en place de cultures de couvertures (\$/ha)	90	CRAAQ, 2016
Mise en place d'une haie brise-vent (mètre linéaire)	800	
Mise en place d'une haie brise-vent (\$/mètre linéaire)	12	AAC, 2015

Annexe 2 : Hypothèses dans le cas d'une ferme maraîchère

Conseil	Montant	Référence
Conversion (nombre d'heures/an)	50	Communication personnelle
Maintien (nombre d'heures/an)	40	Communication personnelle
Création (nombre d'heures/an)	100	Communication personnelle
Coût horaire (\$/heure)	130	Communication personnelle
Certification	Montant	Référence
Coût de la certification (\$/an)	1 500	MAPAQ, 2013
Investissements		
Construction de 1 000 m ² de serres chauffées (\$)	240 000	UPA, 2018
Mesures agroenvironnementales	Montant	Référence
Mise en place de cultures de couverture (nombre d'ha)	3,2	
Mise en place de cultures de couvertures (\$/ha)	90	CRAAQ, 2016
Mise en place d'une haie brise-vent (mètre linéaire)	800	
Mise en place d'une haie brise-vent (\$/mètre linéaire)	12	AAC, 2015

Annexe 3 : Hypothèses dans le cas d'une ferme en grandes cultures

Conseil	Montant	Référence
Conversion (nombre d'heures/an)	50	Communication personnelle
Maintien (nombre d'heures/an)	30	Communication personnelle
Création (nombre d'heures/an)	100	Communication personnelle
Coût horaire (\$/heure)	130	Communication personnelle
Certification	Montant	Référence
Coût de la certification (\$/an)	1 200	OMAFRA, 2010
Investissements (création et conversion)		
Outils de travail du sol (\$)	78 000	CETAB+, 2018
Mesures agroenvironnementales	Montant	Référence
Mise en place de cultures de couverture (nombre d'ha)	240	
Mise en place de cultures de couvertures (\$/ha)	90	CRAAQ, 2016
Mise en place d'une haie brise-vent (mètre linéaire)	800	
Mise en place d'une haie brise-vent (\$/mètre linéaire)	12	AAC, 2015

Annexe 4 : Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme laitière

Soutien à la conversion	Québec		Minnesota		Californie	
Conversion des surfaces fourragères	25\$/ha/an	2 500	non applicable	-	non applicable	-
Conversion des surfaces en céréales	100\$/ha/an	4 000	non applicable	-	non applicable	-
Conversion des surfaces en pâturages	25\$/ha/an	725	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	pendant précertification, remboursés à 75% limité à 990\$ par an	990	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$ soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	20 000 6 665	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	39 060	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	38 500
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	900	remboursé à 75% limité à 990\$	900
Total soutien à la conversion par an		51 055		45 046		60 552
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		302		267		358
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		93		242		233

Soutien à la conversion	Québec		Allemagne		Danemark	
Conversion des surfaces fourragères	25\$/ha/an	2 500	370\$/ha/an	37 000	408\$/ha/an	40 800
Conversion des surfaces en céréales	100\$/ha/an	4 000	370\$/ha/an	14 800	408\$/ha/an	16 320
Conversion des surfaces en pâturages	25\$/ha/an	725	370\$/ha/an	10 730	408\$/ha/an	11 832
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	6 665	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	non applicable	-	information non disponible	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	56 000	information non disponible	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la conversion par an		51 055		118 530		68 952
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		302		701		408
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		93		701		408

Soutien à la conversion	Québec		France		Suisse	
Conversion des surfaces fourragères	25\$/ha/an	2 500	210\$/ha/an	21 000	265\$/ha/an	26 500
Conversion des surfaces en céréales	100\$/ha/an	4 000	475\$/ha/an	19 000	1580\$/ha/an	63 200
Conversion des surfaces en pâturages	25\$/ha/an	725	210\$/ha/an	6 090	265\$/ha/an	7 685
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	6 665	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	200\$/ha/an si rotation > 3 cultures différentes et 5% légumineuses minimum, gestion azote, 50% de phytosanitaires en moins et deux fois plus d'infrastructures agroécologiques que la moyenne locale	28 000	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	8 600
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la conversion par an		51 055		77 590		115 585
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		302		459		684
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		93		438		627

Annexe 5 : Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme laitière

Soutien au maintien	Québec		Minnesota		Californie	
Maintien des surfaces fourragères	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Maintien des surfaces en céréales	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Maintien des surfaces en pâturages	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	4 420	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	39 060	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	38 500
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	900	remboursé à 75% limité à 990\$	900
Total soutien au maintien par an		16 060		44 056		60 552
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		95		261		358
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		44		236		233

Soutien au maintien	Québec		Allemagne		Danemark	
Maintien des surfaces fourragères	non applicable	-	305\$/ha/an	30 500	172\$/ha/an	17 200
Maintien des surfaces en céréales	non applicable	-	305\$/ha/an	12 200	172\$/ha/an	6 880
Maintien des surfaces en pâturages	non applicable	-	305\$/ha/an	8 845	172\$/ha/an	4 988
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	4 420	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	non applicable	-	information non disponible	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	56 000	information non disponible	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien au maintien par an		16 060		107 545		29 068
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		95		636		172
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		44		636		172

Soutien au maintien	Québec		France		Suisse	
Maintien des surfaces fourragères	non applicable	-	130\$/ha/an	13 000	non applicable	-
Maintien des surfaces en céréales	non applicable	-	225\$/ha/an	10 200	non applicable	-
Maintien des surfaces en pâturages	non applicable	-	130\$/ha/an	3 770	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	4 420	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	-	crédit impôt	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	200\$/ha/an si rotation > 3 cultures différentes et 5% légumineuses minimum, gestion azote, 50% de phytosanitaires en moins et deux fois plus d'infrastructures agroécologiques que la moyenne locale	28 000	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	8 600
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien au maintien par an		16 060		54 970		18 200
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		95		325		108
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		44		325		51

Annexe 6 : Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme laitière

Soutien à la création	Québec		Minnesota		Californie	
Création de surfaces fourragères	25\$/ha/an	2 500	non applicable	-	non applicable	-
Création des surfaces en céréales	100\$/ha/an	4 000	non applicable	-	non applicable	-
Création des surfaces en pâturages	25\$/ha/an	725	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	pendant précertification, remboursés à 75% limité à 990\$ par an	990	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$ soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	20 000 6 665	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	39 060	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	38 500
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	900	remboursé à 75% limité à 990\$	900
Total soutien à la création par an		56 580		45 046		60 552
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		335		267		358
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		126		242		233

Soutien à la création	Québec		Allemagne		Danemark	
Création de surfaces fourragères	25\$/ha/an	2 500	370\$/ha/an	37 000	408\$/ha/an	40 800
Création des surfaces en céréales	100\$/ha/an	4 000	370\$/ha/an	14 800	408\$/ha/an	16 320
Création des surfaces en pâturages	25\$/ha/an	725	370\$/ha/an	10 730	408\$/ha/an	11 832
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	6 665	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	non applicable	-	information non disponible	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	56 000	information non disponible	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la création par an		56 580		118 530		68 952
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		335		701		408
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		126		701		408

Soutien à la création	Québec		France		Suisse	
Création de surfaces fourragères	25\$/ha/an	2 500	210\$/ha/an	21 000	265\$/ha/an	26 500
Création des surfaces en céréales	100\$/ha/an	4 000	475\$/ha/an	19 000	1580\$/ha/an	63 200
Création des surfaces en pâturages	25\$/ha/an	725	210\$/ha/an	6 090	265\$/ha/an	7 685
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	non applicable	-	non applicable	-
Investissements en clôtures et outils de travail du sol	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	6 665	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 20K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 3K\$/an	3 000	200\$/ha/an si rotation > 3 cultures différentes et 5% légumineuses minimum, gestion azote, 50% de phytosanitaires en moins et deux fois plus d'infrastructures agroécologiques que la moyenne locale	28 000	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	8 600
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la création par an		56 580		77 590		115 585
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		335		459		684
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		126		438		627

Annexe 7 : Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme maraîchère

Soutien à la conversion	Québec		Minnesota		Californie	
Conversion des surfaces en maraîchage	2500\$/ha/an + 0,5\$/m ² serre	8 500	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	pendant précertification, remboursés à 75% limité à 990\$ par an	990	non applicable	-
Investissement dans 1 000m ² de serres chauffées + équipement au champ	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	remboursement de 4,13\$/m ² et 4 550\$ par système de chauffage	13 230	remboursement de 4,13\$/m ² et 4 550\$ par système de chauffage	13 230
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$ (10ha mini)	-	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	893	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	880
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	990	remboursé à 75% limité à 990\$	990
Total soutien à la conversion par an		62 660		20 199		36 252
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		19 581		6 312		11 329
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		4 383		898		584

Soutien à la conversion	Québec		Allemagne		Danemark	
Conversion des surfaces en maraîchage	2500\$/ha/an + 0,5\$/m2 serre	8 500	860\$/ha/an	2 752	408\$/ha/an	1 306
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m2 de serres chauffées + équipement au champ	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$ (10ha mini)	-	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	1 280	non applicable	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la conversion par an		62 660		4 032		1 306
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		19 581		1 260		408
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		4 383		1 260		408

Soutien à la conversion	Québec		France		Suisse	
Conversion des surfaces en maraîchage	2500\$/ha/an + 0,5\$/m ² serre	8 500	1300\$/ha/an	4 160	2110\$/ha/an	6 752
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m ² de serres chauffées + équipement au champ	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$ (10ha mini)	-	non applicable	-	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	275
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la conversion par an		62 660		7 660		16 627
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		19 581		2 394		5 196
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		4 383		1 300		2 196

Annexe 8 : Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme maraîchère

Soutien au maintien	Québec		Minnesota		Californie	
Maintien des surfaces en maraîchage	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	4 420	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m ² de serres chauffées	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	remboursement de 4,13\$/m ² et 4 550\$ par système de chauffage	13 230	remboursement de 4,13\$/m ² et 4 550\$ par système de chauffage	13 230
	l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$ (10ha mini)	-	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	893	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	880
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	990	remboursé à 75% limité à 990\$	990
Total soutien au maintien par an		53 055		19 209		36 252
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		16 580		6 003		11 329
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		1 381		588		584

Soutien au maintien	Québec		Allemagne		Danemark	
Maintien des surfaces en maraîchage	non applicable	-	530\$/ha/an	1 696	172\$/ha/an	550
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	4 420	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m2 de serres chauffées	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$ (10ha mini)	-	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	1 280	non applicable	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien au maintien par an		53 055		2 976		550
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		16 580		930		172
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		1 381		930		172

Soutien au maintien	Québec		France		Suisse	
Maintien des surfaces en maraîchage	non applicable	-	900\$/ha/an	2 880	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	4 420	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m ² de serres chauffées	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$ (10ha mini)	-	non applicable	-	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	275
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien au maintien par an		53 055		6 380		9 875
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		16 580		1 994		3 086
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		1 381		900		86

Annexe 9 : Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme maraîchère

Soutien à la création	Québec		Minnesota		Californie	
Maintien des surfaces en maraîchage	2500\$/ha/an + 0,5\$/m ² serre	8 500	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	pendant précertification, remboursés à 75% limité à 990\$ par an	990	non applicable	-
Investissement dans 1 000m ² de serres chauffées	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	remboursement de 4,13\$/m ² et 4 550\$ par système de chauffage	13 230	remboursement de 4,13\$/m ² et 4 550\$ par système de chauffage	13 230
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	non applicable	-	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	non applicable	-	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	893	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	880
Achat d'un logiciel de planification des cultures	remboursés à 50% limité à 25K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	990	remboursé à 75% limité à 990\$	990
Total soutien à la création par an		59 545		20 199		36 252
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		18 608		6 312		11 329
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		6 109		898		584

Soutien à la création	Québec		Allemagne		Danemark	
Maintien des surfaces en maraîchage	2500\$/ha/an + 0,5\$/m2 serre	8 500	860\$/ha/an	2 752	408\$/ha/an	1 306
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m2 de serres chauffées	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place de culture de couverture	non applicable	-	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	1 280	non applicable	-
Achat d'un logiciel de planification des cultures	remboursés à 50% limité à 25K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la création par an		59 545		4 032		1 306
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		18 608		1 260		408
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		6 109		1 260		408

Soutien à la création	Québec		France		Suisse	
Maintien des surfaces en maraîchage	2500\$/ha/an + 0,5\$/m2 serre	8 500	1300\$/ha/an	4 160	2110\$/ha/an	6 752
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	non applicable	-	non applicable	-
Investissement dans 1 000m2 de serres chauffées	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de	19 995	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	non applicable	-	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	non applicable	-	non applicable	-	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	275
Achat d'un logiciel de planification des cultures	remboursés à 50% limité à 25K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la création par an		59 545		7 660		16 627
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		18 608		2 394		5 196
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		6 109		1 300		2 196

Annexe 10 : Simulation des mesures de soutien à la conversion dans le modèle d'une ferme en grandes cultures

Soutien à la conversion	Québec		Minnesota		Californie	
Conversion des surfaces en céréales/légumineuses	100\$/ha/an	24 000	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	pendant précertification, remboursés à 75% limité à 990\$ par an	990	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	10 397	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$	19 440	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	66 960	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	66 000
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	900	remboursé à 75% limité à 990\$	900
Total soutien à la conversion par an		88 002		72 946		88 052
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		367		304		367
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		204		287		279

Soutien à la conversion	Québec		Allemagne		Danemark	
Conversion des surfaces en céréales/légumineuses	100\$/ha/an	24 000	370\$/ha/an	88 800	408\$/ha/an	97 920
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	10 397	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	information non disponible	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$	19 440	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	96 000	information non disponible	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la conversion par an		88 002		184 800		97 920
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		367		770		408
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		204		770		408

Soutien à la conversion	Québec		France		Suisse	
Conversion des surfaces en céréales/légumineuses	100\$/ha/an	24 000	475\$/ha/an	114 000	1580\$/ha/an	379 200
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	5 525	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	10 397	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$	19 440	200\$/ha/an si rotation > 3 cultures différentes et 5% légumineuses minimum, gestion azote, 50% de phytosanitaires en moins et deux fois plus d'infrastructures agroécologiques que la moyenne locale	48 000	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la conversion par an		88 002		165 500		388 800
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		367		690		1 620
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		204		675		1 580

Annexe 11 : Simulation des mesures de soutien au maintien dans le modèle d'une ferme en grandes cultures

Soutien au maintien	Québec		Minnesota		Californie	
Maintien des surfaces en céréales/légumineuses	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	3 315	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
	l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$	19 440	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	66 960	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	66 000
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	900	remboursé à 75% limité à 990\$	900
Total soutien au maintien par an		31 395		71 956		88 052
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		131		300		367
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		95		283		279

Soutien au maintien	Québec		Allemagne		Danemark	
Maintien des surfaces en céréales/légumineuses	non applicable	-	305\$/ha/an	73 200	172\$/ha/an	41 280
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	3 315	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	-	non applicable	-	non applicable	-
	l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	information non disponible	-
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$	19 440	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	96 000	information non disponible	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien au maintien par an		31 395		169 200		41 280
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		131		705		172
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		95		705		172

Soutien au maintien	Québec		France		Suisse	
Maintien des surfaces en céréales/légumineuses	non applicable	-	225\$/ha/an	61 200	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	3 315	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	-	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu	-	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	remboursés à 90% limité à 40K\$	8 640	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	remboursés à 90% limité à 40K\$	19 440	200\$/ha/an si rotation > 3 cultures différentes et 5% légumineuses minimum, gestion azote, 50% de phytosanitaires en moins et deux fois plus d'infrastructures agroécologiques que la moyenne locale	48 000	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien au maintien par an		31 395		112 700		9 600
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		131		470		40
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		95		455		-

Annexe 12 : Simulation des mesures de soutien à la création dans le modèle d'une ferme en grandes cultures

Soutien à la création	Québec		Minnesota		Californie	
Création des surfaces en céréales/légumineuses	100\$/ha/an	24 000	non applicable	-	non applicable	-
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	pendant précertification, remboursés à 75% limité à 990\$ par an	990	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	10 397	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	non applicable	-	CSP 0,52\$/m et EQIP 4,6\$/m	4 096	CSP 0,74\$/m et EQIP 25,7\$/m	21 152
Mise en place de culture de couverture	non applicable	-	CSP remboursement de 34\$/ha et EQIP 245\$/ha	66 960	CSP remboursement de 33\$/ha et EQIP 242\$/ha	66 000
Certification	non applicable	-	remboursé à 75% limité à 990\$	900	remboursé à 75% limité à 990\$	900
Total soutien à la création par an		65 447		72 946		88 052
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		273		304		367
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		146		287		279

Soutien à la création	Québec		Allemagne		Danemark	
Création des surfaces en céréales/légumineuses	100\$/ha/an	24 000	370\$/ha/an	88 800	408\$/ha/an	97 920
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	non applicable	-	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	10 397	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	non applicable	-	non applicable	-	information non disponible	-
Mise en place de culture de couverture	non applicable	-	160\$/ha/an si culture de couverture mais 400\$/an/ha si > à 4 cultures différentes et 10% légumineuses minimum, gestion de l'azote et des phytosanitaires	96 000	information non disponible	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la création par an		65 447		184 800		97 920
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		273		770		408
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		146		770		408

Soutien à la création	Québec		France		Suisse	
Création des surfaces en céréales/légumineuses	100\$/ha/an	24 000	475\$/ha/an	114 000	1580\$/ha/an	379 200
Frais de services conseils	remboursés à 85% limité à 30K\$	11 050	non applicable	-	non applicable	-
Amélioration d'installations	remboursés à 50% limité à 20K\$	20 000	crédit impôt	3 500	non applicable	-
	soutien à l'investissement 13,33\$ par tranche de 100\$ de prêt obtenu (max prêt 150K\$)	10 397	non applicable	-	non applicable	-
Mise en place d'une haie brise vent	non applicable	-	non applicable	-	non spécifique au bio, 12\$/m limité à 1000m	9 600
Mise en place de culture de couverture	non applicable	-	200\$/ha/an si rotation > 3 cultures différentes et 5% légumineuses minimum, gestion azote, 50% de phytosanitaires en moins et deux fois plus d'infrastructures agroécologiques que la moyenne locale	48 000	non spécifique au bio, 86\$/ha pour surfaces enherbées en permanence	-
Certification	non applicable	-	non applicable	-	non applicable	-
Total soutien à la création par an		65 447		165 500		388 800
Soutien à l'hectare par an (année des investissements)		273		690		1 620
Soutien à l'hectare par an (hors investissement)		146		675		1 580